A painting depicting a scene on a bridge over a river. Three people are visible: a woman on the left carrying a basket, a man in a dark jacket and white trousers in the center, and a woman on the right leaning on the railing. A dog is lying on the ground near the woman on the right. The background shows trees and a landscape under a blue sky with clouds. The overall style is that of a 19th-century painting.

# LA POLITIQUE DANOISE D'IMMIGRATION : UNE FERMETURE CONSENSUELLE

FONDATION POUR  
L'INNOVATION  
POLITIQUE  
[fondapol.org](http://fondapol.org)

Janvier 2023



FONDATION POUR  
L'INNOVATION  
POLITIQUE  
*fondapol.org*

[fondapol.org](http://fondapol.org)



# LA POLITIQUE DANOISE D'IMMIGRATION : UNE FERMETURE CONSENSUELLE

## **DIRECTION**

Dominique REYNIÉ,  
directeur général de la Fondation pour l'innovation politique

## **RÉDACTION**

Victor DELAGE, Dominique REYNIÉ, Axel ROBIN, Mathilde TCHOUNIKINE

## **RELECTURE ET CORRECTION**

Anne FLAMBERT, Francys GRAMET, Claude SADAJ

## **MAQUETTE ET RÉALISATION**

Julien RÉMY

La Fondation pour l'innovation politique  
est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice-Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

## FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

*Un think tank libéral, progressiste et européen*

Née en 2004, la Fondation pour l'innovation politique s'inscrit dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Par ses travaux, elle contribue à un débat pluraliste et documenté.

**Reconnue d'utilité publique**, la Fondation met gratuitement à la disposition de tous la totalité de ses travaux sur le site **fondapol.org**. De plus, sa plateforme **data.fondapol** permet à chacun de consulter l'ensemble des données collectées dans le cadre des enquêtes. Ses bases de données sont utilisables, dans le prolongement de la politique d'ouverture et de partage des données publiques voulue par le gouvernement. Enfin, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales, les données sont proposées dans les différentes langues du questionnaire.

La Fondation peut dédier une partie de son activité à des enjeux qu'elle juge stratégiques. Ainsi, le groupe de travail « **Anthropotechnie** » examine et initie des travaux explorant les nouveaux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales. Il contribue à la réflexion et au débat sur le transhumanisme. « **Anthropotechnie** » propose des articles traitant des enjeux éthiques, philosophiques et politiques que pose l'expansion des innovations technologiques dans le domaine de l'amélioration du corps et des capacités humaines.

La Fondation pour l'innovation politique est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées.

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	9
<b>I. UNE POLITIQUE DÉTERMINÉE PAR L'ENJEU DE L'HOMOGENÉITÉ NATIONALE</b> .....	14
1. Le Danemark comme société homogène.....	14
2. L'État providence comme principe national.....	15
3. L'influence du populisme danois sur les politiques d'immigration.....	19
<b>II. ÉTAT PROVIDENCE, FERMETURE ET FERMETÉ : LA POLITIQUE DANOISE D'IMMIGRATION</b> .....	24
1. Une politique d'intégration vigoureuse.....	24
2. Une restriction de l'accès : emploi, regroupement familial, naturalisation.....	27
3. Une politique d'asile drastique.....	37
4. L'externalisation de la gestion de l'asile à un pays tiers.....	42
<b>III. LA POLITIQUE DANOISE D'IMMIGRATION : RATIFICATION POPULAIRE ET CONSOLIDATION DÉMOCRATIQUE</b> .....	44
1. Les élections de 2022 : échec des populistes, réélection des sociaux-démocrates.....	44
2. Cohésion nationale et confiance interpersonnelle.....	48
3. La politique danoise d'immigration et l'avenir de la gauche européenne.....	54

# RÉSUMÉ

Lors des élections législatives du 1<sup>er</sup> novembre 2022, les Danois ont reconduit à la tête du pays le Parti social-démocrate. Si le Danemark a changé de majorité à plusieurs reprises, il déploie cependant depuis vingt ans la même politique d'immigration. Celle-ci se caractérise par la réduction drastique des flux migratoires, un programme d'intégration exigeant, un accès à la nationalité rendu difficile et, désormais, la volonté de recourir à un pays tiers extra-européen pour le traitement des demandes de visas. Initiée par la droite de gouvernement sous la pression d'une droite populiste accordant en échange son appui parlementaire, la politique danoise d'immigration a été reprise et prolongée par les sociaux-démocrates lors de leur retour au pouvoir en 2019. Ils ont été réélus en 2022, plus confortablement encore qu'en 2019.

Du point de vue danois, la politique migratoire est une condition de la pérennité de l'État providence. Il s'agit de le préserver en limitant les recours aux aides jugés excessifs ou injustifiés au motif qu'ils dilapident les ressources du pays et sapent le consensus politique en propageant la suspicion. L'État providence dépend autant du niveau de confiance dans la société que des performances économiques du pays.

En ce sens, on peut dire que l'homogénéité nationale à laquelle sont attachés les Danois repose moins sur des motifs ethniques que politiques, culturels et moraux. C'est ainsi que le Danemark a décidé de restreindre l'immigration et d'imposer aux arrivants un programme énergique d'intégration. L'effort pour réduire la distance culturelle séparant les immigrés de l'ensemble de la société danoise permet de cultiver et de transmettre la confiance interpersonnelle, la confiance dans les institutions et, finalement, le modèle national danois tout entier.

La politique danoise d'immigration pose une question fondamentale aux Européens : peut-on assurer l'avenir de l'État providence sans une politique migratoire restrictive et intégratrice ?



Christen Købke, La porte nord de la citadelle  
(The North Gate of the Citadel), 1834

**ABRÉVIATIONS DES NOMS DE DIFFÉRENTS PARTIS POLITIQUES DANOIS  
UTILISÉES DANS CERTAINS TABLEAUX ET GRAPHIQUES DE CETTE NOTE**

**V :** Venstre, Parti libéral (ALDE, Renew Europe)

**A :** Socialdemokratiet, Sociaux-Démocrates (Parti socialiste européen)

**O :** Dansk Folkeparti, Parti du peuple danois (Identité et Démocratie)

**B :** Radikale Venstre, Parti social-libéral (ALDE, Renew Europe)

**F :** Socialistisk Folkeparti, Parti populaire socialiste (Alliance de la Gauche verte nordique, Parti vert européen)

**Ø :** Enhedslisten, Alliance rouge et verte (Groupe de la Gauche au Parlement européen)

**Y/I :** Liberal Alliance, Alliance libérale (centre droit)

**C :** Det Konservative Folkeparti, Parti populaire conservateur (PPE)

**D :** Nye Borgerlige, La Nouvelle Droite (droite-extrême droite)

**M :** Moderaterne, Les Modérés (centre/centre droit)

**Æ :** Danmarksdemokraterne, Démocrates du Danemark (droite populiste)

**Q :** De Frie Grønne, Les Verts libres (gauche)

**K :** Kristendemokraterne, Les Chrétiens démocrates (centre)

**Å :** Alternativet, L'Alternative (Alliance de la Gauche verte nordique, DiEM25, Printemps européen)

**P :** Stram Kurs, Ligne dure (extrême droite)

**E :** Partiet Klaus Riskær Pedersen, Parti de Klaus Riskær Pedersen/La liste citoyenne (libéral)

# LA POLITIQUE DANOISE D'IMMIGRATION : UNE FERMETURE CONSENSUELLE

## INTRODUCTION

Lors des élections législatives du 1<sup>er</sup> novembre 2022, les Danois ont reconduit le Parti social-démocrate à la tête du pays. Si le Danemark a changé de majorité à plusieurs reprises, il mène cependant depuis vingt ans une politique d'immigration inspirée par les mêmes principes : une réduction drastique des flux migratoires, un programme d'intégration exigeant, un accès à la nationalité rendu difficile et, désormais, la volonté de recourir à un pays tiers extra-européen pour le traitement des demandes de visas.

Membre de l'Union européenne, de l'espace Schengen et de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le Danemark a pu développer une politique singulière après avoir négocié ses marges de manœuvre en tant qu'État membre de l'Union européenne. À la suite du premier référendum par lequel ils rejetaient le traité de Maastricht (à 50,7%), le 2 juin 1992, les Danois ont obtenu de bénéficier d'une série de dérogations au droit européen. Ces « options de retrait » (*opt-out*) obtenues, un nouveau référendum danois s'est conclu, le 18 mai 1993, et cette fois, par l'adoption du traité de Maastricht (56,7%). Le pays est exempté de la plus grande partie du système de justice pénale et des affaires intérieures de l'Union européenne<sup>1</sup>. Le Danemark peut ne pas appliquer les règlements et directives de l'Union européenne en matière de justice et d'affaires intérieures, auxquelles sont soumises les politiques de migration et d'asile. Le Danemark peut donc traiter juridiquement les ressortissants d'un pays tiers selon ses propres règles<sup>2</sup>.

1. Le 3 décembre 2015, lorsque le gouvernement de centre droit de Lars Løkke Rasmussen a proposé de mettre fin à ces dérogations par un référendum, 53 % des électeurs ont rejeté la proposition. Les attaques terroristes en France, en particulier celles de janvier et novembre 2015, ainsi que, la même année, la crise des réfugiés sont comptés parmi les causes de ce résultat.

2. Voir Silvia Adamo, « Le système danois de protection sociale : équilibrer solidarité en Europe et immigration en temps de crise », *Revue française des affaires sociales*, n° 3, juillet-septembre 2015, p. 159-180 ([www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2015-3-page-159.htm](http://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2015-3-page-159.htm)).

La nouvelle politique danoise d'immigration a été initiée par la droite de gouvernement, sous la pression des populistes du Parti du peuple danois (*Dansk Folkeparti*), qui ont accordé en échange leur appui parlementaire. Cette politique a été reprise et prolongée par les sociaux-démocrates lors de leur retour au pouvoir en 2019. Ils ont été réélus en 2022, plus confortablement encore qu'en 2019.

Du point de vue danois, la politique migratoire est une condition de la pérennité de l'État providence. Il s'agit de le préserver en limitant les recours aux aides excessifs ou injustifiés qui risquent de dilapider les ressources du pays et de saper le consensus politique en propageant la suspicion d'abus. Les Danois nous rappellent que l'État providence dépend autant du niveau de confiance dans la société que des performances économiques du pays.

En ce sens, on peut dire que l'homogénéité nationale à laquelle sont attachés les Danois repose moins sur des motifs ethniques que politiques, culturels et moraux. C'est ainsi que le Danemark a décidé de restreindre l'immigration et d'imposer aux arrivants un programme énergique d'intégration. L'effort de réduire la distance culturelle séparant les immigrés de l'ensemble de la société danoise permet de cultiver et de transmettre la confiance interpersonnelle, la confiance dans les institutions et finalement le modèle national danois tout entier. La politique danoise d'immigration pose une question fondamentale aux Européens. Peut-on assurer l'avenir de l'État providence sans une politique migratoire restrictive et intégratrice ?

Or, les gauches sont devenues mal à l'aise avec l'idée d'un État contrôlant fermement ses frontières au moment où la question se pose avec une acuité particulière à la gauche européenne de gouvernement puisqu'elle se définit largement par l'État providence. Dans les sociétés démocratiques européennes, malgré une pression migratoire de plus en plus forte, la plupart des gauches nationales semblent incapables d'assumer une politique de réduction des flux. En France, cette idée a fait l'objet d'une stigmatisation qui imprègne encore profondément le monde politique, médiatique, intellectuel et associatif<sup>3</sup>. C'est au point que la droite française elle-même, durant les vingt-trois années pendant lesquelles elle a gouverné depuis 1974, n'a jamais pu se résoudre à prendre à bras-le-corps l'enjeu migratoire, malgré une constante progression de la préoccupation dans l'opinion publique et sa traduction, sans cesse affirmée, dans les progrès électoraux de partis anti-immigration, principalement le Front national/Rassemblement national, dont les performances à l'élection présidentielle sont passées de 0,75 % des suffrages exprimés au premier tour de 1974, à 23,2 % en 2002, et de 17,8 % au second tour de 2002 à 41,4 % en 2022.

3. Voir « *Ocean Viking* : "Il est impossible d'accueillir si l'on ne peut pas refuser l'entrée" », entretien de Dominique Reynié avec Eugénie Bastié, [www.lefigaro.fr/vox/societe/ocean-viking-il-est-impossible-d-accueillir-si-l-on-ne-peut-pas-refuser-l-entree-20221115](http://www.lefigaro.fr/vox/societe/ocean-viking-il-est-impossible-d-accueillir-si-l-on-ne-peut-pas-refuser-l-entree-20221115)].

Le cas danois est donc singulièrement utile à considérer. Il nous éclaire sur le rôle que pourraient jouer les stratégies migratoires restrictives dans la politique démocratique du XXI<sup>e</sup> siècle. Le cas est d'autant plus pertinent que le Danemark est économiquement et culturellement ouvert sur le monde. On peut rappeler ici que les étrangers résidant au Danemark et détenteurs de passeports scandinaves ont pu voter aux scrutins locaux dès 1978, et que la mesure a été étendue en 1981 à l'ensemble des étrangers résidant dans le pays<sup>4</sup>. Cependant, les gouvernements ont changé de perspective depuis une vingtaine d'années, en se convertissant progressivement à une politique migratoire de plus en plus restrictive. Initiée par la droite entre 2001 et 2011, la politique de fermeture n'a pas été remise en cause par la gauche danoise lorsqu'elle est revenue au pouvoir, d'octobre 2011 à juin 2015. La victoire de la coalition de droite en juin 2015, coïncidant avec le début de la crise des réfugiés, a eu pour effet une accentuation de la politique restrictive, conduisant le Danemark à devenir aujourd'hui l'un des pays européens les moins ouverts à l'immigration.

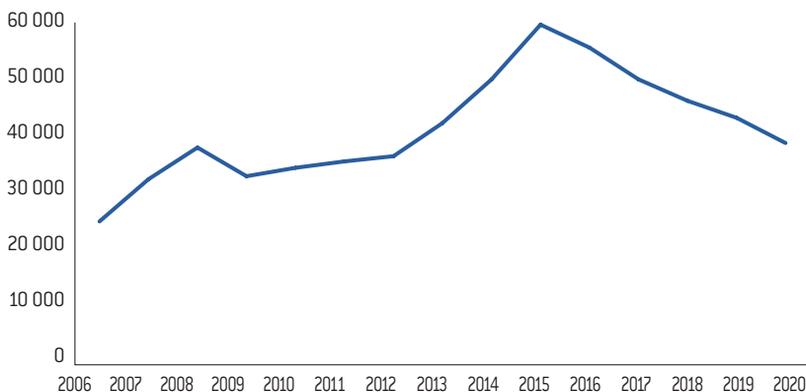
Au pouvoir depuis 2019, dans le cadre d'un gouvernement sans coalition, les sociaux-démocrates ont été réélus lors des élections législatives du 1<sup>er</sup> novembre 2022. Avec 27,5 % des suffrages exprimés, ils ont même amélioré leur score par rapport à leur victoire de 2019 (25,9 %). La politique migratoire danoise est devenue consensuelle. Son caractère particulièrement restrictif produit un effet dissuasif sur les candidats à l'immigration, comme en témoigne l'évolution du nombre des demandeurs d'asile<sup>5</sup> : entre 2014, année précédant la crise des réfugiés, et 2019, année précédant la crise sanitaire, le nombre total des demandes d'asile a chuté de 82 %, passant de 14 792 à 2 716. L'effet dissuasif de cette politique migratoire s'observe également à travers les entrées de personnes étrangères (hors demandeurs d'asile) sur le territoire danois<sup>6</sup> : sur la même période (2014-2019), le nombre total de migrants est passé de 49 039 à 42 268 (-14 %). Désormais, le gouvernement social-démocrate œuvre à l'étape suivante qui est l'externalisation de la gestion des demandes de visas, confiée à un pays tiers, en l'espèce le Rwanda.

4. Svante Hansson, « Danemark », in Pascal Perrineau et Dominique Reynié (dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p. 281.

5. Voir Statistics Denmark, « VAN5: Asylum seekers by citizenship and type of asylum », 2022 ([www.statbank.dk/VAN5](http://www.statbank.dk/VAN5)).

6. OCDE, « Base de données sur les migrations internationales », décembre 2022 (<https://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=2d6b9ef2-6b85-46f7-9c95-ebc26b026911&themetreeid=2>).

## L'immigration annuelle au Danemark, hors demandeurs d'asile (2006-2020)



Critères d'inscription des étrangers sur le registre central de population : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays plus de 3 mois. Les données présentées se réfèrent aux migrants vivant légalement au Danemark, enregistrés dans le registre central de population et résidant dans le pays depuis au moins un an. Sont exclus : les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.

Note : À partir de 2006, Statistics Denmark a mis en place une nouvelle méthode de calcul à partir de données démographiques. Par conséquent, nous avons fait le choix de considérer les données à partir de 2006.

Source : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=2d6b9ef2-6b85-46f7-9c95-ebc26b026911&themetreeid=2>

Outre la réduction des flux, le deuxième effet notable de cette politique migratoire est l'effondrement électoral du principal parti populiste, le Parti du peuple danois (*Dansk Folkeparti*). Réalisant son meilleur score (21,1 %) en 2015, au début de la crise européenne des réfugiés, ce parti est tombé à 2,6 % lors des élections du 1<sup>er</sup> novembre 2022. Cependant, l'effondrement électoral des populistes est la conséquence de leur victoire idéologique, ce que les analystes avaient identifié lors du scrutin précédent, en juin 2019, alors que le Parti du peuple danois reculait déjà fortement, avec 8,7 % des suffrages exprimés : « La plupart des positions anti-immigration, anti-asile et anti-islam qui caractérisaient essentiellement le Parti du peuple danois se sont peu à peu normalisées jusqu'à devenir omniprésentes, expliquait ainsi Susi Meret, professeure associée à l'université d'Aalborg. Les partis "dominants" se sont emparés de son discours<sup>7</sup>. » C'est ainsi qu'en 2022 les sociaux-démocrates ont été reconduits (27,5 %), avec leur meilleur score depuis 2001. Notons qu'un tel score confirme le retour en grâce du Parti social-démocrate auprès des classes populaires.

7. Citée in Nelly Didelot, « Au Danemark, la victoire idéologique de l'extrême droite », liberation.fr, 4 juin 2019 ([www.liberation.fr/planete/2019/06/04/au-danemark-la-victoire-ideologique-de-l-extrême-droite\\_1731603/](http://www.liberation.fr/planete/2019/06/04/au-danemark-la-victoire-ideologique-de-l-extrême-droite_1731603/)).

Notre étude se propose de présenter la formation de la politique migratoire danoise et de ses principales caractéristiques<sup>8</sup>. Cette politique a été mise en place à travers une succession de lois adoptées au cours des deux dernières décennies.

La politique danoise d'immigration est le produit d'une œuvre législative abondante et complexe. La synthèse que nous en proposons ici est appelée à s'enrichir de compléments et d'amendements que des lecteurs attentifs et intéressés voudront partager avec nous<sup>9</sup>.

### Composition politique des gouvernements danois depuis 1982

Législatures	Premier ministre	Parti du Premier ministre	Partis représentés dans le gouvernement
10-09-1982 – 10-09-1987	Poul Schlüter I	C	C, V, D, O
10-09-1987 – 03-06-1988	Poul Schlüter II	C	C, V, D, O
03-06-1988 – 18-12-1990	Poul Schlüter III	C	C, V, B
18-12-1990 – 25-01-1993	Poul Schlüter IV	C	C, V
25-01-1993 – 27-09-1994	Poul Nyrup Rasmussen I	A	A, B, D, K
27-09-1994 – 30-12-1996	Poul Nyrup Rasmussen II	A	A, B, D
30-12-1996 – 23-03-1998	Poul Nyrup Rasmussen III	A	A, B
23-03-1998 – 27-11-2001	Poul Nyrup Rasmussen IV	A	A, B
27-11-2001 – 18-02-2005	Anders Fogh Rasmussen I	V	V, C
18-02-2005 – 23-11-2007	Anders Fogh Rasmussen II	V	V, C
23-11-2007 – 05-04-2009	Anders Fogh Rasmussen III	V	V, C
05-04-2009 – 03-10-2011	Lars Løkke Rasmussen I	V	V, C
03-10-2011 – 03-02-2014	Helle Thorning-Schmidt I	A	A, B, F
03-02-2014 – 28-06-2015	Helle Thorning-Schmidt II	A	A, B
28-06-2015 – 28-11-2016	Lars Løkke Rasmussen II	V	V
28-11-2016 – 27-06-2019	Lars Løkke Rasmussen III	V	V, I, C
27-06-2019 – 15-12-2022	Mette Frederiksen I	A	A
15-12-2022 – en cours	Mette Frederiksen II	A	A, V, M

Source : <https://www.regeringen.dk/om-regeringen/regeringer-siden-1848/>

**Note :** Depuis 1945, le Danemark a connu trente-huit gouvernements, dont vingt-quatre ont été formés sur la base d'une coalition et quatorze sans coalition.

© Fondation pour l'innovation politique

8. Sur le sujet de l'immigration, la Fondation pour l'innovation politique a déjà publié plusieurs études, dont notamment Didier Leschi, *Migrations : la France singulière*, octobre 2018 ([www.fondapol.org/etude/migrations-la-france-singuliere/](http://www.fondapol.org/etude/migrations-la-france-singuliere/)); Tino Sanandaji, *Les Suédois et l'immigration (1). Fin de l'homogénéité ?*, septembre 2018 ([www.fondapol.org/etude/suede/](http://www.fondapol.org/etude/suede/)), et *Les Suédois et l'immigration (2). Fin du consensus ?*, septembre 2018 ([www.fondapol.org/etude/les-suedois-et-limmigration-fin-du-consensus-2/](http://www.fondapol.org/etude/les-suedois-et-limmigration-fin-du-consensus-2/)); Jean-Philippe Vincent, *Éthiques de l'immigration*, juin 2018 ([www.fondapol.org/etude/ethiques-de-limmigration/](http://www.fondapol.org/etude/ethiques-de-limmigration/)).

9. Via l'adresse mail : [contact@fondapol.org](mailto:contact@fondapol.org).

## I. UNE POLITIQUE DÉTERMINÉE PAR L'ENJEU DE L'HOMOGÉNÉITÉ NATIONALE

### 1. Le Danemark comme société homogène

Au Danemark, l'idée que la nation procède non seulement d'un passé commun mais aussi d'une homogénéité ethnique est largement répandue dans la population. N.F.S. Grundtvig (1784-1872), l'un des penseurs historiques du nationalisme danois, membre de l'Assemblée constituante qui a donné le jour à la première Constitution danoise, en 1849, inscrit ainsi sa pensée dans la famille du nationalisme romantique fondé sur l'idée d'un « peuple » ethniquement homogène, partageant la même langue et la même histoire<sup>10</sup>.

L'idée d'une nation ethniquement homogène est certainement à relativiser, le Danemark ayant connu plusieurs vagues d'immigration au cours de son histoire. Cependant, ces vagues provenaient principalement des pays nordiques et d'Europe de l'Ouest. La figure d'un État providence formé à partir d'une population culturellement homogène est donc compréhensible<sup>11</sup>. Les premiers migrants extra-européens, venus en particulier de Turquie, du Pakistan et de l'ex-Yougoslavie, sont arrivés dans les années 1960, souvent en tant que travailleurs étrangers, pour répondre aux besoins de l'industrie danoise. En 1973, avec le premier choc pétrolier et ses conséquences sur l'emploi, il fut décidé d'arrêter la venue de travailleurs étrangers. Cependant, au cours des décennies suivantes, le Danemark a reçu de nombreux réfugiés, du Vietnam, du Chili, du Proche et Moyen-Orient ainsi que de Somalie, et leur nombre a rapidement augmenté avec le regroupement familial<sup>12</sup>. La première loi sur l'immigration de 1983, considérée comme l'une des plus libérales au monde, a alors été amendée et durcie pour la première fois dans les années 1990, puis à de très nombreuses reprises à partir du début des années 2000.

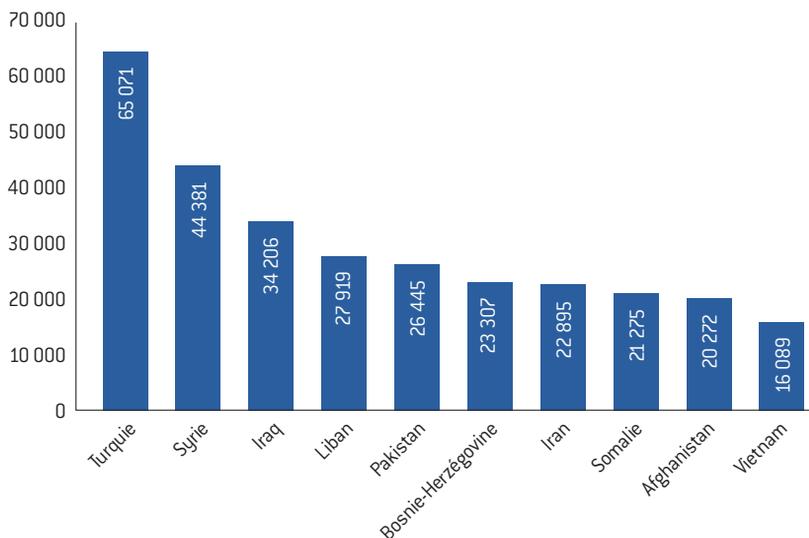
10. Voir Garbi Schmidt, « Myths of ethnic homogeneity. The Danish case », in Sivi Keskinen, Unnur Dís Skaptadóttir et Mari Toivanen (dir.), *Undoing Homogeneity in the Nordic Region. Migration, Difference, and the Politics of Solidarity*, Londres, Routledge, 2019, p. 35-48 ([www.taylorfrancis.com/chapters/oa-edit/10.4324/9781315122328-3/myths-ethnic-homogeneity-garbi-schmidt](http://www.taylorfrancis.com/chapters/oa-edit/10.4324/9781315122328-3/myths-ethnic-homogeneity-garbi-schmidt)).

11. Voir Ulf Hedetoft, « Denmark: Integrating Immigrants into a Homogeneous Welfare State », [www.migrationpolicy.org](http://www.migrationpolicy.org), 1<sup>er</sup> novembre 2006 ([www.migrationpolicy.org/article/denmark-integrating-immigrants-homogeneous-welfare-state](http://www.migrationpolicy.org/article/denmark-integrating-immigrants-homogeneous-welfare-state)).

12. Shahamak Rezaei et Marco Goli, « The 'housebroken' far-right parties and the showdown in Danish migration and integration policies », in Maciej Duszczczyk, Marta Pachocka et Dominika Pszczółkowski (dir.), *Relations between Immigration and Integration Policies in Europe. Challenges, Opportunities and Perspectives in Selected EU Member States*, Routledge, 2020, p. 106-124 ([www.taylorfrancis.com/chapters/oa-edit/10.4324/9780429263736-7/housebroken-far-right-parties-showdown-danish-migration-integration-policies-shahamak-rezaei-marco-goli](http://www.taylorfrancis.com/chapters/oa-edit/10.4324/9780429263736-7/housebroken-far-right-parties-showdown-danish-migration-integration-policies-shahamak-rezaei-marco-goli)).

## Origine des immigrés et des descendants non-occidentaux en 2021

Les 10 principaux pays d'origine des immigrés non-occidentaux et de leurs descendants



Source : <https://integrationsbarometer.dk/tal-og-analyser/INTEGRATION-STATUS-OG-UDVIKLING>

## 2. L'État providence comme principe national

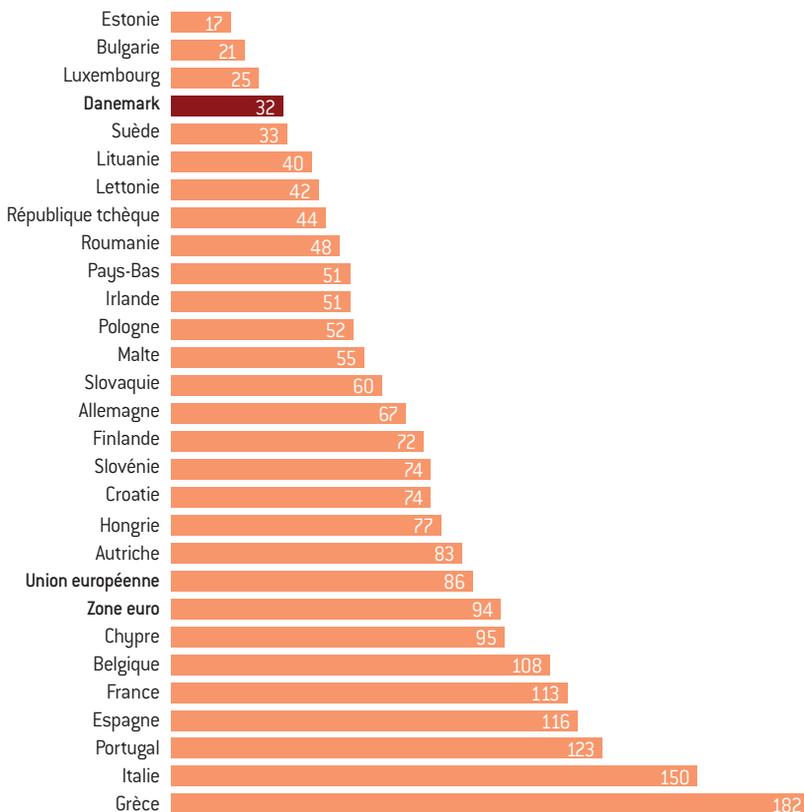
Au Danemark, la construction nationale est profondément liée au déploiement de l'État providence, lequel est jugé dépendant d'un sentiment de solidarité unissant des personnes nées et ayant vécu dans un même pays. Silvia Adamo rappelle que les principes constituant la base du système de protection sociale danois sont l'universalité (l'État fournit un grand nombre de services et d'avantages financés par la fiscalité générale), la solidarité (l'État est le principal prestataire de protection sociale), la prise en charge d'un niveau de vie minimal (l'État a la responsabilité d'assurer un minimum de subsistance à tous) et la territorialité (les avantages sont subordonnés à la résidence au Danemark, ils ne sont pas exportables)<sup>13</sup>. Or, les migrants et les mobilités internationales modifient les conditions de cette solidarité entre les membres de la communauté nationale<sup>14</sup>, et ce d'autant plus que les chocs pétroliers ont fragilisé le modèle danois de protection sociale. Aussi, dans les années 2000, le Danemark a mis l'accent sur la responsabilité individuelle afin de réduire la tendance à l'« assistantat »<sup>15</sup>.

13. Voir Silvia Adamo, « Le système danois de protection sociale : équilibrer solidarité en Europe et immigration en temps de crise », *Revue française des affaires sociales*, n° 3, juillet-septembre 2015, p. 159-180 ([www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2015-3-page-159.htm](http://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2015-3-page-159.htm)).

14. *Ibid.*

15. *Ibid.*, p. 163.

## Dettes publiques au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2022 (en % du PIB)



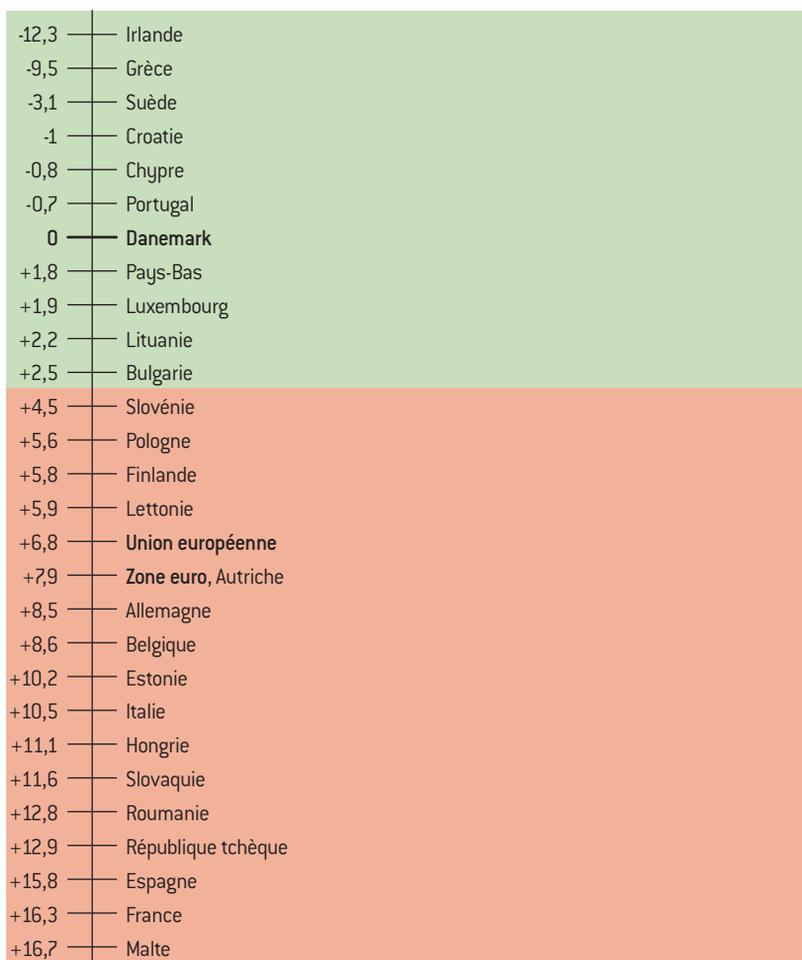
Source : Eurostat

### Des négociations budgétaires précises et serrées au cœur des coalitions gouvernementales

Au Danemark, la plupart des gouvernements ont reposé sur des coalitions minoritaires. Cette situation conditionne leur stabilité à des négociations précises et serrées entre les formations partenaires, mais aussi à la prise en compte de l'avis des partis extérieurs à la coalition, singulièrement sur le sujet de la politique budgétaire. On peut voir dans le phénomène des coalitions minoritaires l'une des explications du sérieux budgétaire danois : « La plupart des initiatives majeures en matière budgétaire, prises au cours de la durée d'exercice des fonctions d'un gouvernement, découlent du contrat passé entre les membres de la coalition [...]. Cette stratégie économique et budgétaire, inscrite dans la durée, bénéficie d'un large soutien politique au Danemark et a été suivie par les gouvernements successifs. L'objectif global est de garantir la viabilité en longue période de la politique budgétaire [1]. »

[1]. Jón R. Blöndal et Michael Ruffner, « La procédure budgétaire au Danemark », *Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*, vol. 4, n° 1, avril 2006, p. 60-61 (<https://doi.org/10.1787/budget-v4-art3-fr>).

## Évolution en points de PIB de la dette entre 2019 et 2022



Source : Commission européenne

### **Le sérieux budgétaire, un élément de la culture politique danoise**

Avec l'Autriche, les Pays-Bas et la Suède, le Danemark fait partie de ces pays européens auxquels l'attachement à l'équilibre des comptes et à la maîtrise de la dette publique est partagé par la droite comme par la gauche, ce qui leur vaut d'être qualifiés de « frugaux » par des États moins rigoureux.

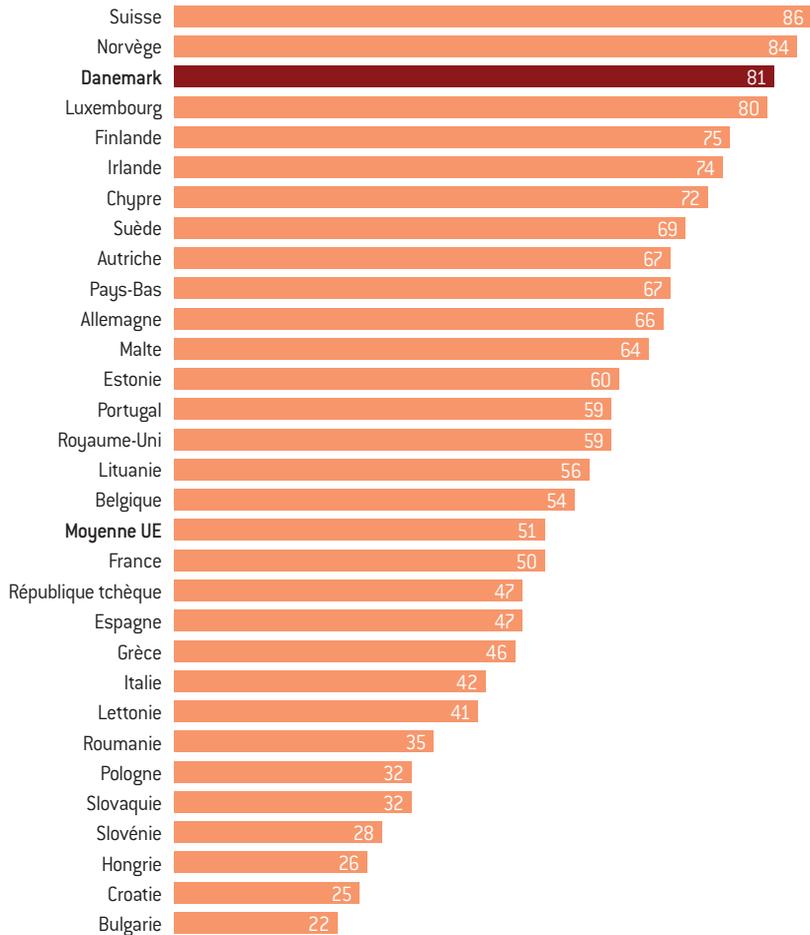
Il est certainement difficile de comprendre la politique d'immigration danoise sans avoir à l'esprit cette dimension de la culture économique et politique nationale, profondément marquée par l'impératif d'une gestion prudente des ressources publiques.

## Au sein de l'Union européenne, les Danois sont les plus nombreux à considérer que la démocratie fonctionne bien dans leur pays (en %)

Question : « Dans votre pays, diriez-vous que la démocratie fonctionne... »

Réponses : « plutôt bien » et « très bien »

Base : les pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Suisse et la Norvège



Source : Dominique Reynié (dir.), *Libertés : l'épreuve du siècle*, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour l'innovation politique, l'International Republican Institute, la Community of Democracies, la Konrad-Adenauer-Stiftung, Genron NPO, la Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã, janvier 2022, 96 pages ([www.fondapol.org/etude/libertes-lepreuve-du-siecle/](http://www.fondapol.org/etude/libertes-lepreuve-du-siecle/)).

© Fondation pour l'innovation politique

De nombreuses personnes doutent de la soutenabilité du modèle danois et certaines préconisent alors une libéralisation accrue, recommandant la réduction de l'assistance et de la protection dont bénéficient les migrants qui, n'étant pas membres de la communauté nationale, ne devraient pas nécessairement pouvoir accéder à la solidarité nationale.

La crise économique et financière de 2008 alimente l'intérêt grandissant pour de telles approches. C'est en particulier le cas du Parti du peuple danois qui défend l'exclusion des non-nationaux de la solidarité nationale. Dans cette logique, seuls les « natifs », ceux faisant partie de la communauté jugée ethniquement homogène, devraient pouvoir bénéficier de la solidarité nationale<sup>16</sup>. Il s'agit alors de distinguer entre les personnes, entre celles appartenant ou non à la communauté nationale, entre celles qui contribuent à la production et à la redistribution de la richesse nationale et celles auxquelles on reproche de tirer avantage du système. L'intégration économique est le cœur de l'intégration civique des migrants<sup>17</sup>, de plus en plus souvent assimilés à la part de la société qui pèse sur le système social, aux dépens des membres historiques de la communauté nationale. Une vision opposant les migrants « méritants », ceux qui contribuent à l'effort national, à ceux qui exploitent le système, s'est progressivement imposée chez les « natifs » danois, en particulier au sein de la classe ouvrière<sup>18</sup>. C'est ainsi que les politiques d'immigration et d'intégration ont été refondées à partir d'une distinction entre les migrants souhaités et les autres, entre les « méritants » et les « profiteurs », notamment à la suite de la crise économique, au vu de leur intégration et de leur contribution à la vie économique et à l'État providence mais également sur le plan du respect des valeurs libérales qui caractérisent la société danoise.

### 3. L'influence du populisme danois sur les politiques d'immigration

Au Danemark, la demande d'une politique migratoire restrictive a d'abord été exprimée par les partis d'extrême droite, dont la présence dans le paysage politique date des années 1970. Le Parti du peuple danois, qui a été le parti populiste le plus puissant pendant trente ans, a vu le jour en 1995, à l'issue d'une scission avec le Parti du progrès (*Fremskridtspartiet*), fondé en 1972 par l'avocat fiscaliste Mogens Glistrup (ce parti occupe aujourd'hui une place marginale dans l'espace politique danois).

Sur le plan économique, le Parti du progrès développait un discours typique du populisme de droite, antifiscal, anti-élites, dénonçant en particulier les élites intellectuelles et la bureaucratie, mais prônant des idées issues du courant libertarien, telles que la suppression de l'impôt sur le revenu et le rejet de l'État providence. Le Parti du progrès assumait également

16. Voir Suvi Keskinen, Ov Cristian Norocel et Martin Bak Jørgensen, « The politics and policies of welfare chauvinism under the economic crisis », *Critical Social Policy*, vol. 36, n° 3, août 2016, p. 321-329.

17. Voir Emily Cochran Bech, Karin Borevi et Per Mouritsen « A 'civic turn' in Scandinavian family migration policies? Comparing Denmark, Norway and Sweden », *Comparative Migration Studies*, vol. 5, article 7, mars 2017 [https://comparativemigrationstudies.springeropen.com/counter/pdf/10.1186/s40878-016-0046-7.pdf].

18. Voir Suvi Keskinen, Ov Cristian Norocel et Martin Bak Jørgensen, art. cit.

une culture raciste, à tout le moins xénophobe et vigoureusement antimusulmane<sup>19</sup>. Les chocs pétroliers puis la guerre entre l'Iran et l'Iraq, de 1980 à 1988, ont provoqué des vagues de réfugiés, faisant de l'immigration le sujet d'une préoccupation croissante dans l'opinion publique. Lors des élections législatives de 1973, le succès du Parti du progrès fut immédiat et il s'imposa comme la deuxième force politique du pays, avec 16 % des suffrages exprimés et 28 des 179 sièges du Folketing, la chambre unique du Parlement danois. Les années 1980 furent pourtant marquées par le déclin électoral du parti et son fondateur fut mis en difficulté au sein même du parti. Au-delà de ses démêlés avec la justice, c'est surtout sa stratégie de remise en cause de l'État providence qui lui fut reprochée. Au sein du Parti du progrès, ceux qui défendaient l'État providence le firent au nom de son efficacité idéologique et électorale. L'État providence devint l'axe d'un chauvinisme social, offrant la possibilité d'associer un thème de droite, la préférence nationale, à un thème de gauche, la solidarité. C'est à propos de l'État providence qu'une scission au sein du parti a donné naissance au Parti du peuple danois<sup>20</sup>, qui illustre bien ce nouveau populisme de type « patrimonial » apparu au tournant du XX<sup>e</sup> et du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>.

Par son nom, le Parti du peuple danois revendique un appel au peuple national, dans une acception volontiers ethnique. Fermement opposée à l'immigration et au multiculturalisme, promouvant un retour à l'« identité nationale », cette formation est un parti populiste de droite, nationaliste, mais défenseur de l'État providence. Cette combinaison lui a permis l'envolée électorale qu'il a connue jusqu'en 2015. Le parti estime que les immigrés sont accueillis en trop grand nombre et trop généreusement, à la charge des contribuables danois. Contrairement au Parti du progrès, le Parti du peuple danois ne remet donc pas en cause la générosité de l'État providence mais il propose d'en réserver le bénéfice à la population danoise (comprendre « de souche »), seule contributrice nette aux ressources de la nation. L'imbrication du thème de la préservation des richesses du « peuple » avec le thème de son identité se retrouve dans les critiques adressées par le parti à l'Union européenne, et en particulier dans son opposition à l'adoption de la monnaie unique, en 2000, au nom de l'identité nationale, d'un certain modèle social, ainsi que d'un mode de vie que menaceraient des politiques européennes de dérégulation. La défense de l'État providence rejoint la

19. Voir Anders Widfeldt, *The Growth of the Radical Right in Nordic Countries: Observations from the Past 20 Years*, Migration Policy Institute, juin 2018 ([www.migrationpolicy.org/sites/default/files/publications/TCM-RadicalRightNordicCountries-Final.pdf](http://www.migrationpolicy.org/sites/default/files/publications/TCM-RadicalRightNordicCountries-Final.pdf)).

20. *Ibid.*

21. Le « populisme patrimonial » est une notion introduite par Dominique Reynié dans *Les Nouveaux Populismes* (Paris, Pluriel, 2013) afin de qualifier un type de populisme répondant à la crainte ou l'expérience d'une crise patrimoniale à deux dimensions, soit la crainte ou l'expérience d'une érosion du patrimoine matériel – le niveau de vie, les conditions matérielles de l'existence – et la crainte ou l'expérience d'une perte du patrimoine immatériel – le style de vie, la dimension culturelle et symbolique de l'existence.

défense de l'identité et de la souveraineté nationale dans la justification d'un programme de fermeture du pays, du refus d'accueillir de nouveaux habitants venus de l'extérieur, afin d'éviter une déstabilisation économique, financière, culturelle ou politique du Danemark.

Les élections législatives de 1998 sont le premier scrutin national auquel prend part le Parti du Peuple danois. Il rassembla alors 7,4 % des suffrages, remportant 13 sièges au Parlement. Lors des élections suivantes, en 2001, il devint la troisième force du pays, avec 12 % des voix et 22 sièges. Pendant la campagne, ce parti installa l'immigration au cœur du débat public. Les électeurs élirent alors une majorité de droite, permettant la formation d'une coalition associant le Parti libéral au Parti conservateur, tout en bénéficiant de l'appui parlementaire du Parti du peuple danois<sup>22</sup>. Aux élections législatives de 2005 et de 2007, le Parti du peuple danois demeure la troisième force politique du pays. La droite conserve la majorité ainsi que le soutien parlementaire du Parti du peuple danois. Si ce dernier ne participe pas au gouvernement, il influence cependant fortement les politiques publiques, notamment celles qui sont destinées à réduire les flux migratoires.

Un renversement de majorité a lieu en 2011, lorsqu'une alliance des partis de gauche remporte de peu les élections. Avec 12,3 % des voix et 22 sièges, le Parti du peuple danois est en recul, pour la première fois depuis 1998 mais reste néanmoins la troisième force du pays. Ces élections viennent sanctionner les politiques d'austérité consécutives à la crise de 2008. Elles marquent aussi l'usure des partis de droite, au pouvoir depuis dix ans<sup>23</sup>. Reconduisant les politiques d'austérité, la gauche est à son tour battue, en 2015. Une coalition de droite redevient majoritaire, en particulier grâce au Parti du peuple danois qui triomphe en devenant le premier parti de droite, avec 21,1 % des voix et 37 sièges<sup>24</sup>. Deux sujets principaux ont marqué la campagne électorale de 2015 : l'État providence et l'immigration. Kristian Thulesen Dahl, successeur de Pia Kjaersgaard à la tête du Parti du peuple danois, concentra son discours sur la défense de l'État providence et le rejet d'immigrés jugés trop nombreux. Au regard d'une partie de l'opinion, le parti est apparu porteur d'une offre sociale-démocrate alternative<sup>25</sup>, permettant le maintien de l'État providence, voire son renforcement, par la réduction des flux migratoires. Pour le moins, c'est l'offre politique qui a provoqué la défaite de la coalition de gauche.

22. Voir Corinne Deloy, « Chronique européenne des élections », in Bruno Cautrès et Dominique Reynié (dir.), *L'Opinion européenne 2002*, Paris, Presses de Sciences Po/Fondation Robert-Schuman, 2002, p. 360-363.

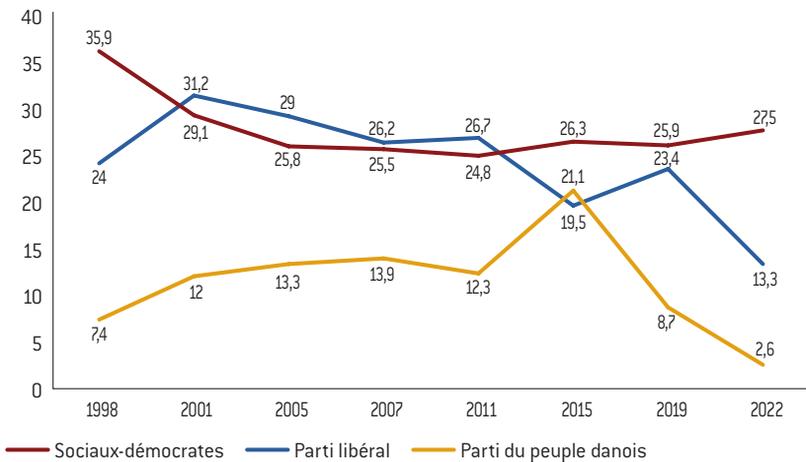
23. Voir Corinne Deloy, « Les élections en 2011 », in Dominique Reynié (dir.), *L'Opinion européenne en 2012*, Paris, Fondation pour l'innovation politique/ Fondation Robert-Schuman, 2012, p. 145-147.

24. Voir Corinne Deloy, « Les élections en 2015 », in Dominique Reynié (dir.), *L'Opinion européenne en 2016*, Paris, Fondation pour l'innovation politique, 2016, p. 115-118.

25. *Ibid.*

La crise migratoire de 2015-2016 va reconfigurer le paysage politique. Par son ampleur et sa brutalité, elle précipite l'adoption par les sociaux-démocrates des propositions du Parti du peuple danois en matière de politique migratoire. Ce virage est payant : la gauche redevient majoritaire en 2019, notamment en retrouvant une partie de son électorat au détriment du Parti du peuple danois qui subit un premier revers historique, avec un score de 8,7 % et la perte de 21 députés.

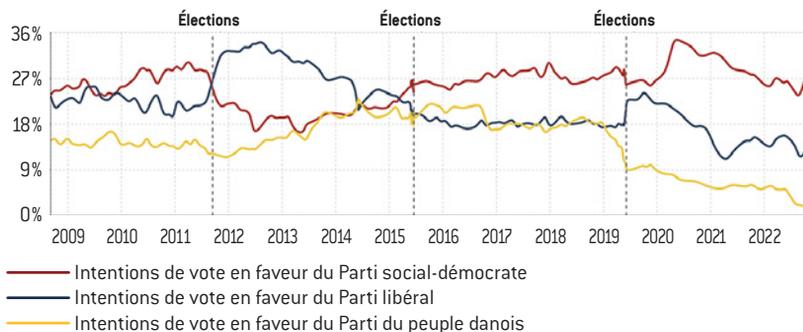
Les résultats électoraux du Parti social-démocrate, du Parti libéral et du Parti du peuple danois aux élections législatives (en % des suffrages exprimés)



Source : DR.DK, Meningsmåling ([www.dr.dk/nyheder/politik/meningsmaalinger](http://www.dr.dk/nyheder/politik/meningsmaalinger)).

Les études d'opinions offrent une image plus fine de l'évolution du rapport de forces entre les sociaux-démocrates, la droite et les populistes. L'institut DR.DK a réalisé 177 études d'intentions de vote depuis 2008. En considérant les résultats pour les trois principaux partis, le Parti social-démocrate (gauche), le Parti libéral (droite) et le Parti du peuple danois (populiste), on obtient une information que les seuls résultats électoraux, par définition plus rares, ne nous donnent pas : entre 2013 et 2015, les deux principaux partis de gouvernement, de droite et de gauche, sont dangereusement concurrencés, jusqu'à être quasiment dépassés par le parti populiste. La crise des migrants (2015-2016) semble pouvoir expliquer le maintien à son plus haut niveau du Parti du peuple danois, dont le recul est amorcé ensuite et se poursuit jusqu'à présent, précisément en raison de la politique migratoire en place depuis 2001.

## Intentions de vote en faveur du Parti social-démocrate, du Parti libéral et du Parti du peuple danois (septembre 2008-octobre 2022, en %)



Source : DR.DK, Meningsmåling ( [www.dr.dk/nyheder/politik/meningsmaalinger](http://www.dr.dk/nyheder/politik/meningsmaalinger) ).

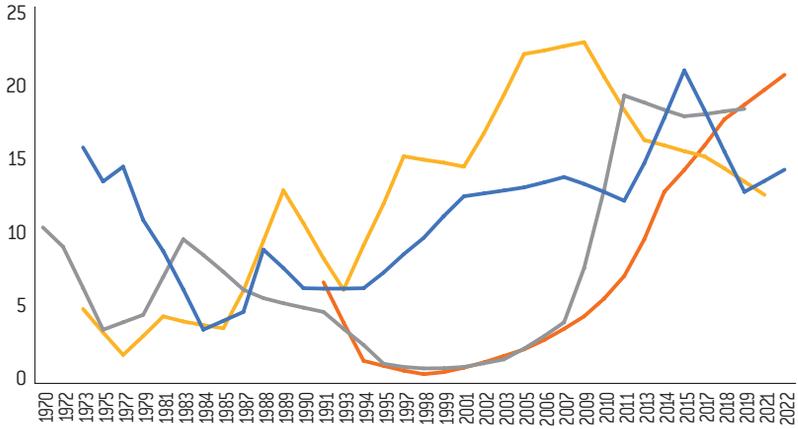
### L'impact de la crise des caricatures

Le Parti du peuple danois a porté l'idée que l'immigration, en particulier l'immigration musulmane, exposait le pays à des courants antidémocratiques et antilibéraux, au risque de ruiner le consensus national. La crainte de conflits internes générés par l'immigration a été amplifiée par l'intense crise diplomatique mondiale et les attentats qui ont fait suite, en 2008, à la publication des caricatures de Mahomet par le quotidien danois *Jyllands-Posten*.

Le 30 septembre 2005, ce quotidien publie un article sur l'autocensure et la liberté de la presse illustré de caricatures de Mahomet. Aussitôt, un groupe extrémiste pakistanais met à prix la tête des dessinateurs. Des imams danois appellent les musulmans du monde entier à manifester. Le dessinateur principal, Kurt Westergaard, a fait l'objet de plusieurs tentatives d'assassinat. Le 2 juin 2008, un attentat contre l'ambassade du Danemark au Pakistan provoque la mort de 6 personnes. Il est revendiqué par al-Qaïda. Les dessins du quotidien seront repris dans quelques journaux en Europe pour défendre les libertés de la presse et d'expression mais, globalement, les Danois n'ont pas eu le sentiment d'être fermement soutenus par les pays démocratiques. Parmi tous les titres de presse, seul *Charlie Hebdo* témoignera de la plus grande solidarité, reproduisant les caricatures mises en cause, accompagnées de ses propres dessins. Et, comme l'on sait, l'hebdomadaire français sera victime d'un terrible attentat le 7 janvier 2015, faisant 12 morts et 11 blessés\*.

\* Voir aussi Dominique Reynié, « L'islam et le libéralisme européen », in *Les Nouveaux Populismes*, Paris, Pluriel, 2013, p. 115-127, et Lorenzo Vidino, *La Montée en puissance de l'islamisme woke dans le monde occidental*, Fondation pour l'innovation politique, mai 2022, p. 16 ([www.fondapol.org/etude/la-montee-en-puissance-de-lislamisme-woke-dans-le-monde-occidental/](http://www.fondapol.org/etude/la-montee-en-puissance-de-lislamisme-woke-dans-le-monde-occidental/)).

Dans les pays nordiques, l'agrégat des scores des principaux partis populistes de droite montre que la pression électorale qu'ils exercent reste très forte aujourd'hui (1970-2022, en %)



- Danemark : Parti du peuple danois, Nouvelle droite, Démocrates danois, Ligne dure, Parti du progrès
- Finlande : Vrais Finlandais, Réforme bleue, Changement 2011, Parti rural finlandais
- Norvège : Démocrates de Norvège, Parti du progrès
- Suède : Démocrates de Suède, Alternative pour la Suède, Nouvelle démocratie

Grille de lecture : En 1991, la somme des scores des principaux partis populistes de droite aux élections législatives suédoises est de 6,8% des suffrages exprimés. La même année, il est de 4,8% aux élections législatives norvégiennes.

© Fondation pour l'innovation politique

## II. ÉTAT PROVIDENCE, FERMETURE ET FERMETÉ : LA POLITIQUE DANOISE D'IMMIGRATION

### 1. Une politique d'intégration vigoureuse

La politique danoise d'intégration est régie par le *Integrationsloven* adopté en 1998 et amendée depuis à de nombreuses reprises. Cette loi fixe les règles qui s'imposent à un immigré souhaitant accéder à la citoyenneté, en s'intégrant au modèle national et en adoptant les valeurs fondamentales de la société. Les règles diffèrent selon le statut du permis de séjour<sup>26</sup>. Sans revenir d'une manière détaillée sur l'évolution de la loi, il faut au moins présenter le cadre législatif général et la tendance suivie par les politiques d'intégration.

Le système danois est décentralisé. Il revient aux quatre-vingt-dix-huit autorités municipales de mettre en œuvre les politiques d'intégration. Ces politiques peuvent donc être interprétées et adaptées aux circonstances locales. L'intégration des étrangers est d'abord entendue comme leur

26. Voir Silvia Adamo, « "Please Sign Here": Integration Contracts Between Municipalities and Foreigners in Denmark », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 23, n° 1, mars 2022, p. 321-342.

intégration dans le marché du travail<sup>27</sup>, tandis que le permis de séjour est subordonné à une capacité d'autosuffisance<sup>28</sup>. En ce qui concerne les réfugiés et les immigrés issus du regroupement familial, deux programmes ont été mis en place :

- un programme d'autosuffisance et de rapatriement pour les réfugiés et pour les mineurs isolés, ainsi que pour les personnes autorisées à rester au Danemark pour des raisons humanitaires ;
- un programme d'intégration, destiné aux membres des familles d'immigrés. Il s'agit de permettre l'accès des immigrés à un emploi par l'amélioration de leurs compétences. Ces programmes doivent être proposés par les municipalités au maximum 1 mois après leur prise en charge des immigrés. Les programmes portent sur une durée de 1 an, à la fin de laquelle l'immigré doit être en situation d'emploi. Si l'objectif n'est pas atteint, la durée du programme peut être étendue à une période de 5 ans maximum. Ces programmes consistent en des cours de danois, selon le niveau d'éducation du migrant, et des offres de formation destinées à faciliter l'obtention d'un emploi : amélioration des compétences, stage, désignation d'un mentor, partenariats entre la mairie et des entreprises qui prennent en charge des migrants, en échange de subventions. Les municipalités reçoivent des compensations financières de l'État pour leur contribution à l'intégration des arrivants<sup>29</sup>.

Les contenus des programmes sont spécifiques pour chaque réfugié ou immigré venu dans le cadre du regroupement familial. Ces programmes font l'objet d'un contrat cosigné avec la municipalité. Si les parties au contrat, l'immigré et la municipalité, ne s'accordent pas sur le contenu du programme d'intégration, il revient à la municipalité de le déterminer en dernière instance. Le contrat fixe les obligations, les objectifs et les étapes du parcours d'intégration dans la société. Il est à noter que les immigrés dont la présence sur le sol national est temporaire (par exemple certains travailleurs présents dans le cadre d'un contrat à durée déterminée ou les étudiants au pair) sont également concernés par un programme d'intégration, mais plus léger, avec un cours introductif et des cours de danois. Ce programme est orienté vers l'accès au marché du travail et il ne fait pas l'objet d'un contrat. En s'engageant dans un programme d'intégration, les étrangers, y compris les immigrés non réfugiés et ne relevant pas du regroupement familial, doivent signer une « déclaration de résidence et d'autosuffisance » qui affirme leur volonté de s'adapter aux valeurs démocratiques et libérales de la société danoise<sup>30</sup>.

27. Voir Christèle Meilland, « Pénurie de main-d'œuvre et immigration ultra sélective », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 178, juin 2022, p. 24-35 ([www.cairn.info/revue-chronique-internationale-de-l-ires-2022-2-page-24.htm](http://www.cairn.info/revue-chronique-internationale-de-l-ires-2022-2-page-24.htm)).

28. Voir Silvia Adamo, « Le système danois de protection... », art. cit.

29. Voir Silvia Adamo, « "Please Sign Here"... », art. cit.

30. *Ibid.*

La signature du contrat par les réfugiés et les immigrés relevant du regroupement familial est nécessaire pour percevoir les aides sociales. Celles-ci sont également conditionnées par le respect du contrat : le suivi des cours de langue et l'acceptation des offres d'emploi sont obligatoires. La non-signature du contrat ou son non-respect empêchent l'immigré d'obtenir à terme un permis de séjour permanent, et donc d'être naturalisé<sup>31</sup>.

### **La stratégie du gouvernement contre les « ghettos »**

« La dernière stratégie concernant les ghettos a été publiée en mars 2018 dans un livre blanc intitulé *Et Danmark uden parallelsamfund – Ingen ghettoer i 2030* [“Un Danemark sans sociétés parallèles – Pas de ghettos en 2030”]. Dans ce livre blanc, le gouvernement considère que la forte croissance démographique des populations d'origine non occidentale a favorisé l'émergence de sociétés parallèles, des zones où les valeurs et les normes danoises ne sont pas respectées. En outre, il affirme que 28 000 familles d'origine non occidentale vivent isolées du reste de la société danoise, tant physiquement que mentalement, menant des existences séparées du reste du pays.

La stratégie du gouvernement contre les ghettos a consisté en 22 initiatives, s'articulant autour de quatre domaines d'intervention :

- la démolition et la reconstruction des zones résidentielles vulnérables ;
- un contrôle plus strict du profil des personnes qui visent l'installation dans les zones résidentielles vulnérables ;
- une réponse policière renforcée et des sanctions plus sévères pour lutter contre la criminalité et améliorer la sécurité ;
- une action afin de favoriser un meilleur départ dans la vie pour tous les enfants et les jeunes.

Selon le gouvernement danois, un ghetto est une zone résidentielle, habitée par au moins 1 000 résidents, qui répond à au moins deux des trois critères suivants :

- le nombre de résidents condamnés pour des violations du code pénal, de la loi sur les armes à feu ou de la loi sur les stupéfiants dépasse 2,7 % du nombre total de résidents ;
- la proportion de résidents âgés de 18 à 64 ans sans relation avec le marché du travail ou avec le système éducatif dépasse 40 % ;
- la proportion d'immigrés et de descendants d'immigrés venus de pays non occidentaux dépasse 50 %.

Si la zone résidentielle est habitée par au moins 1 000 résidents et que la proportion d'immigrants et de descendants d'immigrés venus de pays non occidentaux dépasse 60 %, elle est d'office considérée comme un ghetto. »

Seda Emine Agzigüzel, « A Matter of Security? A Critical Discourse Analysis of the Underlying Security Discourse in the Danish Ghetto Plan », Malmö University, 2021, p. 12-13 ([www.diva-portal.org/smash/get/diva2:1560370/FULLTEXT02](http://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:1560370/FULLTEXT02)).

31. *Ibid.*

Durant ces vingt dernières années, les gouvernements successifs ont mis en œuvre de nombreux plans afin d'améliorer et de renforcer l'intégration des populations étrangères. L'un de ces plans en particulier mérite une certaine attention : il se concentre sur les lieux de résidence. Rendu public en 2018, ce plan vise le « démantèlement des sociétés parallèles et des “ghettos” d'immigrés d'ici à 2030 ». Le terme « ghetto » (*ghettoer*) a été introduit en 2010 dans la loi danoise. Pour une zone résidentielle donnée, le « ghetto » est défini à partir de critères mêlant le taux d'emploi, les indicateurs de criminalité, les niveaux d'études et de revenus, et la proportion de population d'origine non occidentale. Pour démanteler ces « ghettos », le plan vise à encadrer plus strictement les possibilités d'y emménager, comme d'y renouveler un bail. L'objectif est de lutter contre la ségrégation résidentielle et d'éviter une concentration des populations immigrées. Le plan impose, par exemple, de restreindre l'installation de personnes bénéficiant d'aides sociales. De plus, le plan accroît les moyens du maintien de l'ordre dans ces quartiers, tout en y créant des zones où les sanctions sont plus sévères, c'est-à-dire des zones où les actes répréhensibles sont plus lourdement punis qu'ailleurs<sup>32</sup>. Cet aspect du plan a été critiqué au nom du principe d'égalité devant la loi<sup>33</sup>, bien que cette égalité demeure d'une certaine manière puisque toute personne commettant un délit dans la zone concernée s'expose au même risque de sanction. Si, pour un même délit, la sanction peut être différente, c'est en fonction du territoire, mais non de la personne.

## 2. Une restriction de l'accès : emploi, regroupement familial, naturalisation

De 2002 à 2016, la loi sur les étrangers a été modifiée 93 fois et 42 fois entre 2017 et 2019<sup>34</sup>. Ces changements nombreux contribuent à entretenir un flou juridique, rendant compliquées la lecture et la compréhension des textes par les migrants. Le grand nombre de modifications législatives témoigne de l'importance du sujet, aussi bien pour la droite que pour la gauche danoise puisque l'une et l'autre ont gouverné au cours de cette période. La logique fondamentale vise clairement la restriction de l'immigration et le durcissement des conditions d'accueil. Les paragraphes qui suivent reviennent sur les principales évolutions en matière de naturalisation, d'accès au travail, d'obtention du permis de séjour et de regroupement familial. Globalement, les textes adoptés font apparaître, d'une part, la convergence des vues entre les principales forces politiques, populistes compris, en matière de politique migratoire et, d'autre part, une affirmation des efforts d'intégration.

32. OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2019*, éditions de l'OCDE, 2019, p. 244.

33. Voir « Les politiques d'asile du Danemark, entre fermeté et restrictions [2/2] », entretien avec Romana Careja par Marie Robin, ThucyBlog n° 166, afri-ct.org, 28 octobre 2021 ([www.afri-ct.org/2021/thucyblog-n-166-les-politiques-dasile-du-danemark-entre-fermete-et-restrictions-2-2/](http://www.afri-ct.org/2021/thucyblog-n-166-les-politiques-dasile-du-danemark-entre-fermete-et-restrictions-2-2/)).

34. Christèle Meilland, art. cit., p. 31.

## La naturalisation

En 2002, pour être naturalisé, il était nécessaire d'avoir vécu au moins 7 ans au Danemark, d'être détenteur depuis 2 ans d'un permis de résidence (excepté pour les réfugiés, les apatrides et les conjoints de Danois) et d'avoir réussi un test de langue<sup>35</sup>.

À partir de 2007, les candidats à la naturalisation doivent passer un test de langue renforcé, ainsi qu'un test de connaissance de l'histoire et de la société danoise<sup>36</sup>.

En 2013, de nouveaux changements concernant la naturalisation ont été votés : alors qu'il existe trois niveaux de langue, il est demandé aux candidats de réussir un test intermédiaire de niveau 2 ou équivalent, ainsi qu'un test centré sur la participation citoyenne et la vie quotidienne<sup>37</sup>. De même, en 2014 l'accès à la naturalisation a été rendu plus facile aux jeunes qui sont nés et qui ont grandi au Danemark<sup>38</sup>. Depuis 2019, une poignée de main obligatoire s'ajoute à cette procédure de naturalisation et précède la remise du certificat de naturalisation<sup>39</sup>.

Le fait d'être sanctionné pour avoir commis une infraction a un impact sur la possibilité de candidater à la nationalité danoise. Ainsi, recevoir une amende de 3 000 couronnes par exemple (environ 400 euros), entraîne une inéligibilité d'une durée de 4 ans et 6 mois. Si la personne est sanctionnée plusieurs fois, l'inéligibilité est prolongée, puisque pour chaque infraction sanctionnée, un nouveau délai d'attente est ajouté au précédent<sup>40</sup>. Toute peine de prison, même avec sursis, empêche définitivement l'accès à la nationalité danoise. Enfin, les candidats à la naturalisation doivent également s'être montrés capables d'assurer leur subsistance pendant au moins 3 ans et demi sur les quatre dernières années, au lieu de 4 ans et demi sur cinq antérieurement.

Il importe de souligner que le texte présenté par le gouvernement social-démocrate, avec le soutien de trois partis de droite dans l'opposition, accorde une place centrale aux « valeurs danoises ». Lors de l'examen obligatoire pour les candidats, cinq questions portent sur ce thème, outre les épreuves orales et écrites de langue, ce que Mathias Tesfaye, le ministre danois de la Migration, a commenté en ces termes : « Nous voulons être

35. OCDE, *Tendances des migrations internationales 2003*, Sopemi Édition, 2003, p. 198.

36. OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2007*, Sopemi Édition, 2007, p. 260.

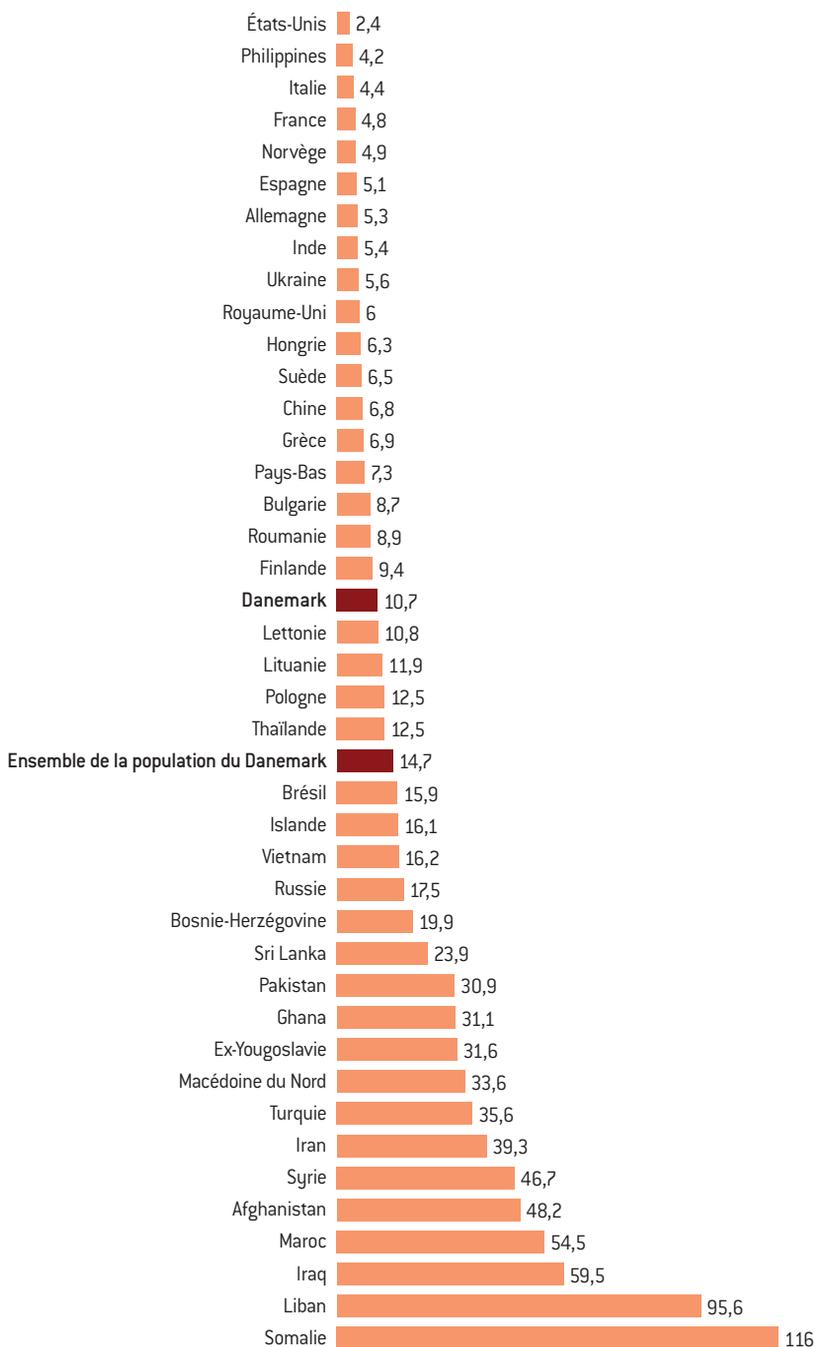
37. OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2014*, éditions de l'OCDE, 2014, p. 284.

38. OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2015*, éditions de l'OCDE, 2015, p. 208.

39. OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2019*, éditions de l'OCDE, 2019, p. 244.

40. Voir Ministère des Finance du Danemark/Agency for Digital Government, « Conditions for foreign citizens' acquisition of Danish citizenship », novembre 2022 (<https://lifeindenmark.borger.dk/housing-and-moving/danish-citizenship/conditions-for-foreign-citizens-acquisition-of-danish-citizenship>).

## Faits de violence au Danemark pour 10 000 habitants selon le pays d'origine de leurs auteurs



Source : Denmark Statistics.

absolument sûrs que ceux qui reçoivent la citoyenneté danoise, avec tous les droits qui en découlent, sont bien intégrés dans notre société et l'ont pleinement acceptée<sup>41</sup>. » Une circulaire de juin 2021 précise que le gouvernement prendra en compte les demandes d'accès à la nationalité en fonction de l'origine des demandeurs, laquelle est classée en cinq catégories géographiques : les pays nordiques, les autres pays occidentaux, les pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et le Pakistan (MENAP), et les autres pays non occidentaux.

### La main-d'œuvre étrangère

En 2002, des cartes professionnelles ont été créées permettant aux travailleurs qualifiés étrangers exerçant dans les secteurs en tension d'obtenir plus facilement un permis de séjour dont la durée de validité peut être étendue à 3 ans<sup>42</sup>.

En 2006, une loi d'initiative gouvernementale a été adoptée avec le soutien du Parti du peuple danois afin de permettre aux travailleurs qualifiés étrangers d'obtenir un permis de séjour, dès lors que leurs compétences leur permettraient de répondre précisément à une offre d'emploi correspondant à un salaire annuel d'environ 60 000 euros, y compris dans les secteurs épargnés par la pénurie de main-d'œuvre. La loi institue la création d'une carte verte et la mise en place d'un système de points, afin que les étrangers particulièrement qualifiés puissent accéder à un permis de séjour de 6 mois maximum, leur permettant de trouver un emploi correspondant à leurs compétences. Par ailleurs, les étrangers diplômés du supérieur bénéficient d'un délai de 6 mois pour trouver un travail<sup>43</sup>.

Une réforme adoptée en 2014 accorde aux entreprises des facilités afin de faire venir des travailleurs qualifiés de pays extérieurs à l'Union européenne et à l'Espace économique européen (EEE) *via* des procédures accélérées. De même, les étudiants et les chercheurs bénéficient de meilleures conditions d'arrivée et de facilités d'accueil. En outre les étrangers inscrits à l'université en vue d'obtenir une maîtrise ou un doctorat peuvent bénéficier d'un permis de résidence dès l'obtention de leur diplôme<sup>44</sup>.

41. Cité in « Le Danemark durcit les règles de naturalisation », rts.ch, 21 avril 2021 ([www.rts.ch/info/monde/12139616-le-danemark-durcit-les-regles-de-naturalisation.html](http://www.rts.ch/info/monde/12139616-le-danemark-durcit-les-regles-de-naturalisation.html)).

42. OCDE, *Tendances des migrations internationales 2004*, Sopemi Édition, 2004, p. 195-196.

43. OCDE, 2007, *op. cit.*, p. 260.

44. OCDE, 2015, *op. cit.*, p. 208.

Le recrutement des travailleurs étrangers a été légèrement assoupli en 2019. En 2020, deux nouveaux dispositifs ont été mis en œuvre :

- l'un permettant aux étrangers travaillant au Danemark depuis 2 ans d'obtenir une prolongation de leur permis de séjour pour une durée maximale de 2 ans si la demande est motivée par des raisons familiales ou humanitaires. Ainsi, les ressortissants étrangers travaillant au Danemark depuis au moins 2 ans peuvent obtenir ce nouveau permis de séjour d'une durée de 2 ans, dans le cas où la raison pour laquelle ils avaient été acceptés sur le territoire danois n'est plus valable. Par exemple, dans le cas où le ressortissant d'un pays donné qui détient un permis de séjour se le voit retirer car son pays n'est plus considéré comme dangereux, ou dans le cas d'une séparation survenue peu après le regroupement familial ;
- le second dispositif établit une liste de professions qualifiées souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre pour lesquelles des étrangers ayant reçu une offre d'emploi peuvent demander un titre de séjour (à condition que l'employeur respecte certaines conditions de formation des apprentis).

De plus, la « Carte d'établissement » qui offre un changement de statut à des fins professionnelles pour certains diplômés a été élargie. Désormais, les étudiants ou les bacheliers avec un statut migratoire d'étudiant peuvent changer de statut, en passant du statut d'étudiant au statut de travailleur<sup>45</sup>.

Le Danemark s'est doté d'une politique de visas de travail combinant un critère d'emploi, tenant compte des tensions dans les secteurs d'activité, et un critère de niveau de rémunération, afin de réserver l'accueil à des travailleurs hautement qualifiés. Ainsi, depuis 2021, les services d'immigration peuvent décider d'accorder un visa de travail en le conditionnant au type de poste et à une rémunération annuelle supérieure à 60 000 euros. La politique danoise de visas de travail instaure donc une immigration particulièrement sélective, et ce malgré la pénurie de main-d'œuvre à laquelle le Danemark est régulièrement confronté. En 2022, des entreprises et des syndicats se sont plaints de ces contraintes jugées trop restrictives, en particulier dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre consécutif à la reprise post-Covid. En janvier 2022, le gouvernement a proposé de baisser, pour une période de deux ans, le seuil minimum de rémunération exigé pour le recrutement d'un salarié issu d'un pays extérieur à l'Union européenne à 375 000 couronnes (environ 50 400 euros)<sup>46</sup>.

45. OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2021*, éditions de l'OCDE, 2021, p. 278.

46. Christèle Meilland, art. cit., p. 29.

Taux d'emploi des personnes entre 30 et 64 ans en 2019  
 parmi la population danoise selon le pays d'origine (en %)

Pays d'origine	2013	2014	2015	2016	2018	2019
<b>Danemark</b>	<b>82</b>	<b>79</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>82</b>	<b>82</b>
Pays-Bas	83	81	81	78	82	82
Lituanie	73	76	76	78	79	81
Hongrie	71	73	73	73	75	78
Ukraine	65	69	70	71	74	77
Pologne	72	72	74	75	76	77
Lettonie	69	71	72	73	75	77
Allemagne	74	73	74	75	75	76
Thaïlande	67	69	70	72	74	76
Roumanie	71	71	73	74	74	76
Philippines	65	67	66	66	71	75
France	72	73	73	73	74	75
Suède	74	70	71	73	74	74
Bulgarie	65	67	68	70	72	74
Italie	66	71	71	71	71	73
Royaume-Uni	73	71	72	71	73	73
Norvège	72	69	69	71	73	73
Islande	66	66	67	70	73	73
Espagne	62	63	64	66	69	72
Inde	61	65	65	66	69	71
Chine	63	66	65	66	68	70
Vietnam	64	63	64	65	69	69
USA	64	66	66	65	65	68
Russie	57	57	57	59	65	65
Sri Lanka	62	61	61	61	64	65
Pakistan	53	53	54	54	59	60
Turquie	53	53	53	55	57	57
Iran	50	47	48	51	54	56
Bosnie-Herzégovine	49	48	49	51	55	56
Maroc	49	49	51	52	54	55
Yougoslavie*	51	48	49	50	52	52
Afghanistan	39	39	41	44	49	51
Syrie	23	14	12	23	39	43
Iraq	33	33	35	37	40	43
Somalie	28	26	28	31	38	41
Liban**	30	32	34	36	39	40

Note : En 2013, les données fournies ne concernent pas la tranche d'âge 30-64 ans mais 30-59 ans.

\* La Yougoslavie avant sa dislocation.

\*\* Une partie des personnes originaires du Liban sont des Palestiniens apatrides.

Source : Denmark Statistics.

Part de la population de 30-59 ans bénéficiaire de l'aide sociale complète de l'État parmi la population danoise selon le pays d'origine (en %)

Pays d'origine	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Liban	70,9	69,5	67,4	65,5	63,6	62,1
Syrie	77,5	91,6	89,6	77,9	67,4	60,4
Somalie	74,7	74,8	72,1	68,5	64,4	60,0
Iraq	68,8	67,5	65,4	63,4	61,8	59,4
Afghanistan	63,2	62,4	59,4	56,3	53	49,7
Yougoslavie	50,2	50,1	49,1	48,2	47,3	46,4
Bosnie-Herzégovine	54,3	52,5	50,7	49,6	47	45,3
Turquie	45,7	45,5	43,7	42,3	41	40,3
Iran	49,4	46,6	43,6	42,3	40,7	38,6
Maroc	45,5	44,3	42	40,4	39,1	38,5
Sri Lanka	40,4	39,6	38,8	37,4	36,3	35,7
Vietnam	33,2	32,9	31,4	29,8	27,8	27,0
Pakistan	32,6	31,6	29,3	28,3	27	25,9
Russie	31,7	32,9	30,6	28,4	26,3	24,7
Islande	27	25,7	24,1	22,9	21,9	21,2
<b>Danemark</b>	<b>21,2</b>	<b>20,9</b>	<b>20,5</b>	<b>20,4</b>	<b>20</b>	<b>20,0</b>
Norvège	20,6	19,7	18,9	18	16,9	17,3
Suède	21	19,7	18,6	17,1	16,4	16,4
Pologne	19,4	18,6	17,4	17,1	16,8	16,2
Roumanie	16,3	16,5	15,9	15,9	15,1	15,3
Philippines	17,8	18,4	16,7	15,9	14,8	15,0
Thaïlande	19,5	18,2	17,2	16,1	14,8	14,4
Allemagne	16,9	16,3	15,1	15,1	14,1	13,7
Ukraine	21,6	17	16,8	15,5	14,6	13,2
Lituanie	14,2	13,6	12,8	12,3	11,9	11,2
Chine	15,2	14,6	13,3	12,8	12	10,9
Royaume-Uni	14,9	14,2	13,4	12,7	11,4	10,9
Italie	13,2	12,4	11,7	11	10,7	10,3
États-Unis	12,2	11,4	10,7	10,1	9,2	9,1
Inde	11	-	8,4	7,9	7,5	7,3

Source : Denmark Statistics.

### L'obtention d'un permis de séjour permanent et la politique d'expulsion

Depuis 2004, la gestion des règles relatives aux visas passe par une évaluation individuelle destinée à éviter qu'une personne candidate tente de rester au Danemark ou de rejoindre un pays de l'espace Schengen après l'expiration de son visa. Si le respect de ce critère n'est pas assuré, le visa n'est pas accordé. De plus, une période d'attente (entre 3 et 5 ans) a été mise en place pour éviter un renouvellement abusif des visas<sup>47</sup>.

47. Voir Silvia Adamo, « The Legal Position of Migrants in Denmark: Assessing the Context around the "Cartoon Crisis" », *European Journal of Migration and Law*, vol. 9, n° 1, janvier 2007, p. 1-24.

La loi de 2006 s'accompagnait également d'un durcissement de l'accès au permis de séjour permanent en imposant aux candidats le passage d'un examen d'intégration et la possibilité de justifier de 2 ans et demi d'emploi à temps plein<sup>48</sup>. Il faut également souligner qu'en 2006 les conditions requises pour l'obtention du permis de séjour pour les représentants religieux ont été durcies. De même, la liste des délits commis par les étrangers entraînant leur expulsion a été élargie.

Les règles régissant l'obtention d'un permis de séjour permanent ont été revues en 2010. Un système de points a été créé, où l'on retrouve les critères tels que les compétences linguistiques, l'insertion dans la vie sociale, l'emploi et le niveau des diplômes. Ces critères sont modulables pour tenir compte du profil et du statut des personnes candidates (retraités, jeunes...). Il est demandé d'avoir résidé 4 ans dans le pays et de n'avoir commis aucun délit grave sur le territoire national. Toutefois, une personne candidate qui n'obtiendrait pas le nombre de points requis peut demander une prolongation temporaire de son titre de séjour<sup>49</sup>.

Lorsque la gauche retrouve le pouvoir, en 2011 (dans le cadre d'une coalition associant les sociaux-démocrates, le Parti social libéral, le centre gauche et le Parti populaire socialiste), elle supprime le ministère des Réfugiés, des Immigrants et de l'Intégration créé dix ans plus tôt, en 2001, par la droite. Les compétences de ce ministère sont alors réparties entre, d'une part, le ministère des Affaires sociales et de l'Intégration, et, de l'autre, le ministère de la Justice. Le changement de nom du ministère devait symboliser un tournant politique.

Le permis de séjour permanent est délivré à condition de respecter quatre critères :

- avoir réussi un test de langue ;
- être financièrement autonome ;
- avoir séjourné 5 ans au Danemark (contre 4 ans au préalable) ;
- avoir exercé le même emploi à temps plein pendant 3 ans.

Le système par points a été abandonné en 2012, par la même coalition de gauche. Mais à part quelques éléments délaissés, la gauche a joué sur la continuité des politiques précédentes, en conservant une approche dite « pragmatique », au nom du risque financier que fait peser l'immigration sur l'État providence, dont la sauvegarde apparaît en dernier ressort comme le véritable référentiel<sup>50</sup>.

48. OCDE, 2007, *op. cit.*, p. 260.

49. OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2011*, Sopemi Édition, 2011, p. 300.

50. Voir Nils Holtug, « Danish Multiculturalism, Where Art Thou? », in Raymond Taras (dir.), *Challenging Multiculturalism. European models of diversity*, Edimbourg, Edinburgh University Press, 2013, chap. 9, p. 190-215 (<https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/30802/642700.pdf?sequence=1&isAllowed=y>).

En 2015, le retour de la droite au pouvoir débouche sur le rétablissement d'un ministère de l'Immigration et de l'Intégration. En 2016 et 2017, l'obtention d'un permis de séjour permanent est rendue plus difficile. Une distinction est établie entre des conditions de base et des conditions complémentaires. En cas de respect de toutes les conditions, de base et complémentaires, les demandeurs peuvent obtenir un titre de séjour permanent au bout de 4 ans de résidence au Danemark. Si seules les conditions de base sont respectées, le titre de séjour est obtenu au bout de 8 ans<sup>51</sup>.

### Le regroupement familial

Les conditions du regroupement familial évoluent régulièrement. Ici, nous rappelons les principales réformes, afin de mettre en lumière la tendance de fond, marquée par la volonté de limiter les mariages arrangés, ou forcés, et de restreindre le nombre d'étrangers au Danemark à des fins de bonne intégration des immigrés déjà présents<sup>52</sup>. Les coalitions de droite ont mis progressivement en œuvre de nombreuses restrictions. La plupart de ces restrictions ont été maintenues par la coalition de gauche de 2011-2015<sup>53</sup>.

En 2000, le gouvernement social-démocrate fait obligation aux membres du couple demandant le regroupement familial de témoigner d'un attachement au Danemark au moins aussi important qu'à leur pays d'origine. Les conjoints souhaitant être rejoints par leur partenaire se voient imposer une taille minimale de logement<sup>54</sup>. En 2004, le législateur a également rendu plus difficile le regroupement familial des enfants de moins de 15 ans dont l'un des parents vit dans un autre pays, subordonnant l'admission à un potentiel d'intégration. La coalition de gauche a ensuite étendu ce potentiel d'intégration aux enfants âgés de 8 ans ou plus<sup>55</sup>. La condition d'une existence forte de liens avec le Danemark a été durcie en 2004. Ainsi, il est devenu obligatoire pour les deux membres du couple d'avoir au moins 24 ans, sauf si l'un des conjoints est citoyen depuis vingt-huit ans. De plus, le conjoint bénéficiant d'une aide publique devait pouvoir fournir une caution de 50 000 couronnes (environ 6 700 euros) pour être autorisé à faire venir son conjoint afin de garantir que le regroupement familial ne pèse pas excessivement sur le niveau des dépenses publiques<sup>56</sup>. Ce montant est passé à 100 000 couronnes (environ 12 400 euros) en 2010-2011, à la fin du mandat conduit par la droite, avant que la coalition de gauche ne le ramène à 50 000 couronnes (environ 6 700 euros).

51. OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2018*, éditions de l'OCDE, 2018, p. 250.

52. Voir Silvia Adamo, "The Legal Position of Migrants... »», art. cit.

53. Voir Emily Cochran Bech, Karin Borevi et Per Mouritsen, art. cit.

54. *Ibid.*

55. *Ibid.*

56. *Ibid.*

### La « 24-års-reglen » (« règle des 24 ans »)

La « 24-års-reglen » (2004) est le nom d'une loi danoise. Elle fixe un certain nombre d'exigences pour un couple marié souhaitant obtenir un permis de séjour permanent au Danemark. Soutenue par tous les grands partis politiques à l'exception d'*Enhedslisten* (Alliance rouge et verte), cette règle est destinée à réduire à la fois le nombre des mariages forcés et l'immigration au titre du regroupement familial. La « 24-års-reglen » impose le respect de quatre critères :

- âge : les conjoints résidant à l'étranger peuvent rejoindre leur conjoint au Danemark si les deux parties sont au moins âgées de 24 ans. Avant l'introduction de la règle, il fallait avoir au moins 18 ans pour pouvoir demander le regroupement des conjoints ;
- liens : les liens sociaux unissant le couple au Danemark doivent être plus forts que ceux avec le pays d'origine ;
- moyens de subsistance : le conjoint résidant au Danemark doit prouver qu'il est en mesure de subvenir aux besoins financiers du couple (le revenu minimum requis est égal à deux fois le taux des prestations sociales). Il doit déposer une garantie et ne pas avoir perçu de prestations sociales ;
- résidence : le couple doit prouver qu'il possède ou loue une résidence permettant d'accueillir au maximum deux personnes par pièce et d'au moins 20 m<sup>2</sup> par personne. La cuisine, le hall d'entrée, la buanderie et les salles de bains ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Début 2007, une simplification des règles du regroupement familial a été adoptée : la définition précise d'un niveau de revenu est abandonnée au profit d'un critère décisif : seule compte la capacité à l'autosuffisance. La même année, il a été décidé que les conjoints des étrangers candidats au regroupement familial devraient réussir un test d'immigration, mis en place à partir de 2009, centré sur la connaissance de la société et de la langue danoises<sup>57</sup>.

En janvier 2010, un nouvel affermissement de la politique est notable : un conjoint présent au Danemark au titre du regroupement familial ne peut obtenir un permis de séjour permanent s'il a bénéficié d'une aide publique durant les trois années précédant la demande (contre 1 an auparavant). Toutefois, depuis mars 2010, les étrangers présents au titre du regroupement familial n'ont plus besoin d'être détenteurs d'un permis de séjour permanent pour bénéficier d'aides, mais ils doivent cependant posséder un permis de séjour depuis 5 ans<sup>58</sup>.

57. OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2008*, Sopemi Édition, 2008, p. 264.

58. OCDE, 2011, *op. cit.*, p. 300.

Avec le retour d'une coalition de gauche au pouvoir, en 2011, les critères d'admission des membres d'une famille ont été assouplis à la suite du réexamen de l'obligation « de témoigner d'un attachement au Danemark » pour les époux et partenaires. Le temps de séjour exigé, dans la légalité, pour ne pas être soumis à cette obligation passe de 28 à 26 ans. De même, concernant les regroupements familiaux, le niveau des garanties financières nécessaires pour la venue d'un proche a été divisé par deux<sup>59</sup>.

En 2012, le système par points du regroupement familial a lui aussi été supprimé. Désormais, les étrangers candidats au regroupement familial peuvent obtenir leur titre de séjour si le conjoint habite légalement au Danemark, si le conjoint et le demandeur ont au moins 24 ans, et si le demandeur passe avec succès un test de danois au maximum 6 mois après l'obtention du permis de séjour.

En 2018, un nouvel accord politique est trouvé concernant le regroupement familial, en remplacement de la condition dite de rattachement : un parrainage est requis, le parrain doit parler correctement le danois, avoir 6 ans d'études dans le pays ou y avoir travaillé 5 ans ; le demandeur doit parler au moins anglais ou avoir des notions de danois ; il doit aussi avoir accompli une année d'étude supérieure (correspondante au niveau danois) ou avoir travaillé 3 ans durant les cinq dernières années. Il faut remplir au moins quatre de ces six conditions<sup>60</sup>.

### 3. Une politique d'asile drastique

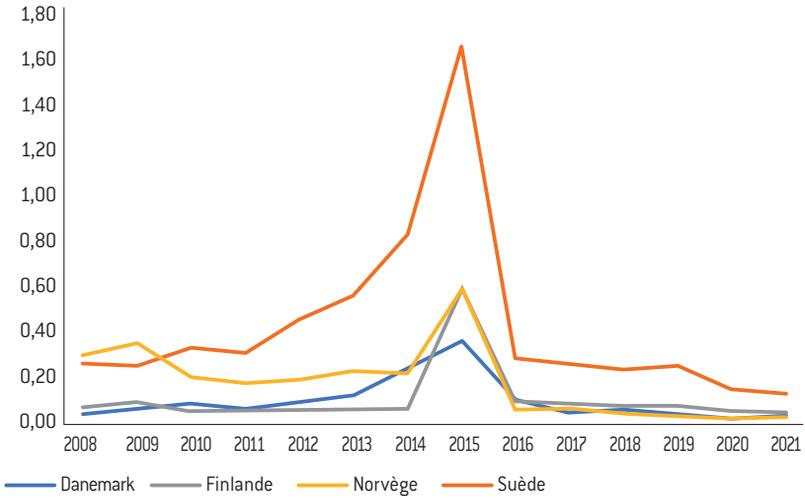
Au cours de ces vingt dernières années, le Danemark a cherché à restreindre les demandes d'asile en multipliant les conditions nécessaires à l'obtention d'un permis de séjour permanent, en durcissant les conditions pour le regroupement familial des réfugiés, et, *in fine* en dissuadant les demandeurs d'asile de se tourner vers le Danemark. Le rythme des restrictions s'est accéléré depuis la crise migratoire de 2015 en Europe. Depuis lors, plus d'une centaine de restrictions ont été instaurées par le ministère de l'Immigration et de l'Intégration. Plus de la moitié de ces restrictions concernent les réfugiés. Les multiples changements de lois, de procédures, et la bureaucratisation du système peuvent d'ailleurs revêtir un aspect dissuasif pour les demandeurs d'asile<sup>61</sup>. Nous présentons ici les principales réformes, notamment sur le processus d'externalisation des demandes d'asile.

59. OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2012*, Sopemi Édition, 2012, p. 250.

60. OCDE, 2018, *op. cit.*, p. 250.

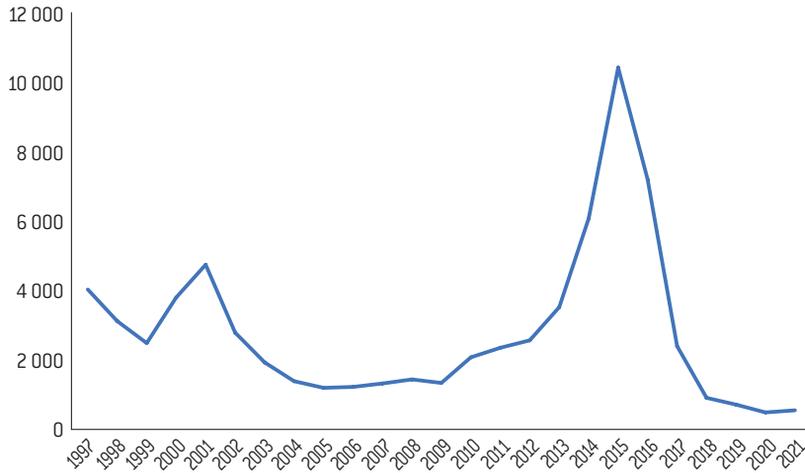
61. Voir Martin Bak Jørgensen, « Representations of the refugee crisis in Denmark: deterrence policies and refugee strategies », in Dalia Abdelhady, Nina Gren et Martin Joormann (dir.), *Refugees and the Violence of Welfare Bureaucracies in Northern Europe*, Manchester, Manchester University Press, 2020, p. 67-84 ([https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/42643/9781526146847\\_fullhl.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/42643/9781526146847_fullhl.pdf?sequence=1&isAllowed=y)).

### Nombre de demandes d'asile rapporté à la population totale (2008-2021, en %)



Source : Eurostat.

### Danemark : permis de résidence accordés au nom de l'asile (1997-2021)



Source : <https://statistikbanken.dk/statbank5a/default.asp?w=1536>

Avant 2002, il était possible de déposer des demandes d'asile en dehors du territoire national danois. Depuis, seules sont examinées les demandes déposées sur le territoire national<sup>62</sup>. De même, depuis cette date, les personnes déboutées du droit d'asile doivent immédiatement quitter le territoire, alors qu'elles bénéficiaient auparavant d'un délai de 15 jours pour le faire<sup>63</sup>. La loi indique que, pour obtenir le statut de réfugié permanent, il faut désormais avoir résidé sept ans au Danemark, contre 3 ans auparavant, et que seuls les réfugiés statutaires peuvent l'obtenir, et non ceux qui bénéficient d'un « statut de protection<sup>64</sup> ».

Dès 2005 le Danemark avait mis en place des critères de sélection pour les réfugiés sous quota<sup>65</sup>, en fonction du potentiel d'intégration<sup>66</sup>. Cette démarche témoigne de la volonté de sélectionner les candidats à l'immigration, y compris ceux qui bénéficient de l'asile.

En 2007, de nouvelles mesures concernant les déboutés du droit d'asile candidats au retour volontaire ont été adoptées : en s'engageant à retourner dans leur pays d'origine, ils peuvent désormais bénéficier de 6 mois de formation professionnelle au Danemark. D'autres incitations, sous forme de contraintes ou de menaces, ont également vu le jour : l'obligation de se présenter quotidiennement à la police, le transfert dans un centre de détention de migrants, l'arrêt des prestations sociales, le risque d'emprisonnement d'un an<sup>67</sup>.

En 2010, le montant des indemnités concernant les retours volontaires des étrangers a été augmenté, passant d'environ 3 800 euros à 15 800 euros, afin d'inciter les étrangers présents sur le territoire danois à retourner dans leur pays d'origine, en particulier ceux qui représentent un coût pour le système social (retraités et inactifs), ou qui sont considérés comme inadaptés à la société danoise. L'âge pour bénéficier de l'« indemnité de réintégration des personnes âgées » est passé de 60 à 55 ans, et le montant de l'indemnité a été augmenté<sup>68</sup>.

Depuis 2012, les réfugiés et les demandeurs d'asile peuvent résider en dehors des centres de réfugiés et avoir un emploi après 6 mois de présence au Danemark et ce, s'ils coopèrent avec les autorités de manière satisfaisante.

62. OCDE, 2003, *op. cit.*, p. 198.

63. OCDE, *Tendances des migrations internationales 2004*, Sopemi Édition, 2004, p. 195-196.

64. *Ibid.*

65. Réfugiés relocalisés dans différents pays dans le cadre d'un accord avec le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies.

66. OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2006*, Sopemi Édition, 2006, p. 190.

67. Voir Constance Naud-Arcand, « La divergence des politiques nationales scandinaves en matière de migration irrégulière : comparaisons et facteurs explicatifs », mémoire en science politique sous la direction de Rex Brynen et d'Antonia Maioni, Montréal, université McGill, département de science politique, 2013 ([https://escholarship.mcgill.ca/concern/file\\_sets/gf06g585z?locale=en](https://escholarship.mcgill.ca/concern/file_sets/gf06g585z?locale=en)).

68. OCDE, 2011, *op. cit.*, p. 300.

En 2014, le critère du potentiel d'intégration (fondé sur les compétences et le niveau d'éducation) dans le processus de sélection des réfugiés a été supprimé par la gauche revenue au pouvoir<sup>69</sup>. Il a été réintroduit en 2015 par la droite<sup>70</sup>, accompagné de nouvelles restrictions :

- la limitation de la durée de séjour pour les réfugiés ;
- l'assouplissement des conditions de révocation de leur titre de séjour ;
- la réduction de leurs avantages économiques ;
- le report du droit au regroupement familial pour les réfugiés bénéficiant d'une protection temporaire<sup>71</sup>.

En 2015, au plus fort de la crise des migrants, le gouvernement a acheté des emplacements publicitaires publiés dans les journaux libanais où sont détaillées les nouvelles règles s'appliquant aux réfugiés : réduction de 50 % des aides sociales accordées aux nouveaux réfugiés et instauration d'un délai d'un an avant de pouvoir demander le regroupement familial<sup>72</sup>. Cette politique visait à dissuader les demandeurs d'asile de s'adresser au Danemark. Il faut noter que le temps d'attente d'un réfugié pour demander le regroupement familial est passé de 1 an à 3 ans en 2016. En 2021, cette durée a été considérée comme une violation des droits humains par la Cour européenne des droits de l'homme. La durée a été ramenée à 2 ans en 2022, mais avec la possibilité de dépasser ce délai d'une année en cas d'« afflux particulièrement élevé de réfugiés<sup>73</sup> ».

En 2016, la possibilité de confisquer des biens appartenant aux demandeurs d'asile a été instaurée afin de couvrir les frais de procédure et d'hébergement. Ces nouvelles règles ont été fortement médiatisées. Cette loi, souvent appelée « Jewellery law », transfère aux réfugiés la responsabilité financière de la venue de leur famille au titre du regroupement familial, alors que l'État danois en avait la charge auparavant. Si elles ont soulevé l'indignation d'une partie de l'opinion publique, ces mesures n'ont pas remis en cause le soutien électoral des Danois à une politique de gestion des flux migratoires fortement restrictive.

En 2019, la droite a accru les restrictions concernant l'accès à une résidence permanente pour les réfugiés, ainsi que la possibilité d'un regroupement familial<sup>74</sup>. Par ailleurs, l'*integration benefit* (allocation d'intégration) accordée aux réfugiés a été renommée en *return benefit* (allocation de

69. OCDE, 2015, *op. cit.*, p. 208.

70. OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2016*, éditions de l'OCDE, 2016, p. 280.

71. *Ibid.*

72. Voir « Les politiques d'asile du Danemark... », art. cit.

73. *Ibid.*

74. Voir Martin Bak Jørgensen, art. cit.

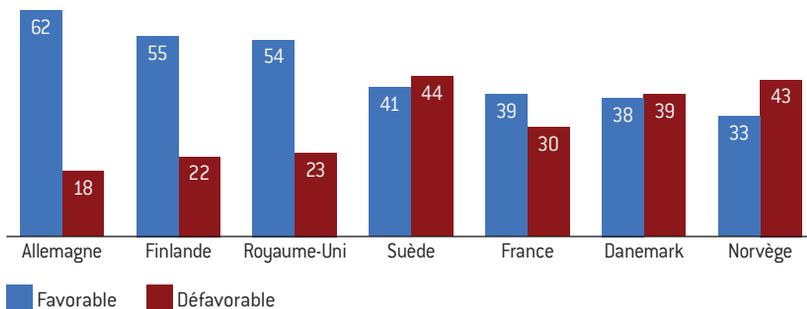
retour) : le gouvernement ne se concentre plus sur l'intégration des réfugiés mais sur la préparation de leur retour, l'asile devant être temporaire, le temps que le Danemark considère de nouveau le pays d'origine comme sûr et que le motif de l'asile disparaisse. Les réfugiés sont considérés comme des personnes susceptibles d'être expulsés à tout moment et leurs possibilités d'intégration en sont réduites d'autant. Il faut noter qu'il revient au Danemark de définir si un pays est sûr ou pas et, *in fine*, s'il est possible ou non de renvoyer les réfugiés dans leur pays d'origine<sup>75</sup>.

### La « Jewellery Law » : retour sur une loi qui a fait polémique

La loi « Jewellery Act », ou « Jewellery Law », a été adoptée par le Parlement danois le 26 janvier 2016. Le projet de loi avait été présenté par le gouvernement minoritaire de centre droit conduit par Lars Løkke Rasmussen. Parmi un ensemble de mesures visant en réalité à produire un effet de dissuasion, le texte entend restreindre de manière drastique les droits des demandeurs d'asile. Il comprend notamment la saisie des objets de valeur des migrants afin de contribuer aux frais impliqués par l'accueil et le traitement des dossiers. Les autorités danoises ont donc le pouvoir de rechercher et de confisquer l'argent, les bijoux et autres objets, dès lors que leur valeur est supérieure à 10 000 couronnes danoises (environ 1 340 euros) et qu'ils n'ont pas de signification sentimentale (bague de mariage, par exemple). Le projet de loi a été approuvé par 81 des 109 députés présents sur les 179 membres du Folketing. Les députés du Parti social-démocrate, dans l'opposition, ont voté l'adoption de ces mesures.

### La « Jewellery Law » vue par les opinions publiques

Question : « Le Danemark va adopter une loi qui oblige les réfugiés à remettre leurs objets de valeur et leur argent aux autorités afin de contribuer aux frais d'accueil lorsqu'ils demandent l'asile. Seriez-vous favorable ou opposé à une loi similaire dans votre pays ? »



Source : yougov.com

<sup>75</sup>. Ibid.

#### 4. L'externalisation de la gestion de l'asile à un pays tiers

La loi sur l'externalisation du traitement des visas a été adoptée le 3 juin 2021, par une large majorité des députés danois (70 voix contre 24), sous le gouvernement social-démocrate de Mette Frederiksen. Par ce dispositif, après une procédure d'évaluation de la transférabilité des demandeurs, le Danemark cherche à les orienter vers le pays tiers où leur demande sera examinée. Tout demandeur d'asile au Danemark sera donc, une fois sa demande enregistrée, envoyé dans un centre d'accueil d'un pays hôte situé en dehors de l'Union européenne<sup>76</sup>. S'il n'obtient pas le statut de réfugié, le migrant devra quitter le pays hôte. Ceux qui obtiendraient le droit d'asile ne seraient pas pour autant autorisés à venir au Danemark. Très différemment, ils se verraient reconnus dans le statut danois de réfugié à condition de rester dans le pays hôte chargé de la gestion des visas<sup>77</sup> et qui pourra les transférer vers un autre pays d'accueil. Il est prévu de confier entièrement la gestion des demandes de visas au pays hôte, sur financements danois. Le choix du pays hôte fait l'objet de discussions avec différents pays, comme l'Égypte, l'Érythrée et l'Éthiopie, mais c'est avec le Rwanda qu'elles semblent le plus avancées.

L'objectif énoncé par la Première ministre est de dissuader les demandeurs d'asile afin de n'avoir aucune demande pour le Danemark<sup>78</sup>. Selon le gouvernement, cette politique procède d'un raisonnement humanitaire : il s'agit de dissuader les venues au Danemark, en dissuadant les migrants de perdre leur argent et de risquer leur vie en recourant aux passeurs pour chercher à rejoindre le pays par la Méditerranée.

La politique d'externalisation des visas fait l'objet de critiques. Il lui est reproché de favoriser l'immigration illégale en décourageant les candidats à l'immigration légale, au risque d'augmenter le nombre des sans-papiers ainsi que la dépendance des migrants aux passeurs. Sur un autre plan, on souligne que l'externalisation implique de s'engager dans une coopération avec des systèmes militaires et de sécurité de pays tiers possiblement autoritaires, voire responsables de répression et de violation des droits humains, ce qui pourrait intensifier les violences, les abus et exactions contre les personnes en situation de fragilité comme le sont la plupart des réfugiés<sup>79</sup>. Les critiques se placent aussi sur le plan du droit international.

76. À quelques exceptions près, notamment une maladie grave ([www.letemps.ch/monde/danemark-veut-transférer-demandeurs-dasile-dautres-pays](http://www.letemps.ch/monde/danemark-veut-transférer-demandeurs-dasile-dautres-pays)).

77. Voir Martin Lemberg-Pedersen, Ahlam Chemlali, Zachary Whyte et Nikolas Feith Tan, *Danish desires to export asylum responsibility to camps outside Europe. AMIS Seminar Report*, Université de Copenhague-Saxo Institute-Centre for Advanced Migration Studies, Copenhague, mars 2021 ([https://pure.diis.dk/ws/files/4205581/KU\\_Externalization\\_Report\\_19.3.2021\\_PUBLISHED.pdf](https://pure.diis.dk/ws/files/4205581/KU_Externalization_Report_19.3.2021_PUBLISHED.pdf)).

78. Voir « Les politiques d'asile du Danemark, entre fermeté et restrictions [2/2] », entretien avec Romana Careja par Marie Robin, ThucyBlog n° 166, [afri-ct.org](http://afri-ct.org), 28 octobre 2021 (<https://www.afri-ct.org/2021/thucyblog-n-166-les-politiques-dasile-du-danemark-entre-fermete-et-restrictions-2-2/>).

79. *Ibid.*

Le transfert d'un demandeur d'asile d'un État à un autre n'est pas une violation du droit international en soi, car il est possible de partager la prise en charge des réfugiés entre États. En revanche, le transfert d'un demandeur d'asile à un État qui ne serait pas en mesure de fournir un ensemble de droits et de protections aux demandeurs d'asile poserait un grave problème<sup>80</sup>. Filippo Grandi, haut-commissaire aux réfugiés des Nations unies, s'est dit préoccupé par la politique danoise d'externalisation de la gestion des visas, à laquelle il a présenté ses objections<sup>81</sup>. Au-delà de l'argument humanitaire, il existe des risques de non-respect de la convention relative au statut des réfugiés et de la Convention européenne des droits de l'homme. Le Danemark doit ainsi garantir le respect du principe de non-refoulement, et donc d'être en mesure d'empêcher le transfert des personnes qui craignent avec raison d'être persécutées ou de subir des atteintes graves. Il est demandé au Danemark de s'assurer de cela, non seulement sur son territoire mais aussi dans le centre du pays tiers. Il lui est également demandé de s'assurer que les demandeurs d'asile bénéficient de procédures efficaces et fiables, d'une aide juridique, et qu'ils soient correctement informés de la manière dont fonctionne le système de gestion des visas, que les demandeurs d'asile puissent faire appel de la décision auprès d'une autorité compétente indépendante et qu'ils ne fassent pas l'objet de détention arbitraire ou d'autres mesures de restrictions de circulation.

Il faut noter qu'en avril 2022 le Royaume-Uni et le Rwanda ont signé un protocole d'accord prévoyant la mise en place d'un partenariat en matière d'asile. Le Rwanda s'engagerait ainsi à recevoir les demandeurs d'asile du Royaume-Uni, à examiner leur demande, à les accueillir et à leur fournir une protection adéquate dans le cas où leur demande serait acceptée, ou à les expulser le cas échéant<sup>82</sup>.

80. *Ibid.*

81. Voir « Commentaire sur l'actualité – Filippo Grandi, chef du HCR, au sujet de la nouvelle loi du Danemark sur le transfert des demandeurs d'asile vers des pays tiers », unhcr.org, 3 juin 2021 ([www.unhcr.org/fr-fr/news/press/2021/6/60b9cae1a/commentaire-lactualite-filippo-grandi-chef-hcr-sujet-nouvelle-loi-danemark.html?query=danemark](http://www.unhcr.org/fr-fr/news/press/2021/6/60b9cae1a/commentaire-lactualite-filippo-grandi-chef-hcr-sujet-nouvelle-loi-danemark.html?query=danemark)).

82. Voir « Memorandum of Understanding between the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Government of the Republic of Rwanda for the Provision of an Asylum Partnership Arrangement to strengthen shared international commitments on the protection of refugees and migrants », gov.uk, 14 avril 2022 ([www.gov.uk/government/publications/memorandum-of-understanding-mou-between-the-uk-and-rwanda/memorandum-of-understanding-between-the-government-of-the-united-kingdom-of-great-britain-and-northern-ireland-and-the-government-of-the-republic-of-rj](http://www.gov.uk/government/publications/memorandum-of-understanding-mou-between-the-uk-and-rwanda/memorandum-of-understanding-between-the-government-of-the-united-kingdom-of-great-britain-and-northern-ireland-and-the-government-of-the-republic-of-rj)).

### III. LA POLITIQUE DANOISE D'IMMIGRATION : RATIFICATION POPULAIRE ET CONSOLIDATION DÉMOCRATIQUE

#### 1. Les élections de 2022 : échec des populistes, réélection des sociaux-démocrates

La Première ministre Mette Frederiksen a fait sa carrière à l'aile gauche du Parti social-démocrate. Elle en a pris la direction en juin 2015. Mais, alors qu'elle avait combattu les tenants d'une politique migratoire restrictive, elle change brutalement de position. Selon son biographe Thomas Larsen, cité par *Le Temps*, « son passage au Ministère du travail, puis à la Justice, lui a ouvert les yeux sur les failles de la politique d'intégration danoise ». Thomas Larsen cite un document stratégique interne au Parti social-démocrate. Cette note élaborée en 2014 dans la perspective de l'arrivée de Mette Frederiksen à la tête du parti, estime que l'hostilité des sociaux-démocrates aux politiques d'immigration restrictives a jeté des électeurs préoccupés par ce thème dans les bras des populistes du DFP. Le document préconise une reconquête de l'électorat par un positionnement fort sur « la politique des valeurs »<sup>83</sup>. C'est exactement ce qu'a fait Mette Frederiksen, en 2019 comme en 2022.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2022, la coalition des forces de gauche, nommée « Bloc rouge », est arrivée en tête des élections législatives danoises<sup>84</sup>. Le Parti social-démocrate est parvenu à conserver le pouvoir, recueillant 27,5 % des suffrages et 50 des 179 sièges du Folketing, soit 2 élus de plus qu'en 2019. La formation reste de loin la première du pays.

Plus à gauche, le Parti socialiste populaire a obtenu 8,2 % des voix et 15 sièges (+ 1). Par ailleurs, la Liste de l'unité-Alliance rouge-verte a recueilli 5,1 % des suffrages et 9 sièges, soit un recul de 4 sièges, tandis que l'Alternative, formation écologiste et proeuropéenne, a recueilli 3,3 % des suffrages et gagné 6 sièges. Le Parti social-libéral, de centre gauche, a été sanctionné pour avoir été à l'origine de la chute du gouvernement social-démocrate provoquant l'organisation d'élections anticipées (de sept mois)<sup>85</sup>. Le Parti social-libéral n'a recueilli que 3,8 % des suffrages exprimés, passant de 16 à 7 députés, soit l'un des résultats les plus faibles de son histoire.

83. Le Danemark veut transférer ses demandeurs d'asile dans d'autres pays, *Le Temps*, 3 juin 2021 [https://www.letemps.ch/monde/danemark-veut-transférer-demandeurs-dasile-dautres-pays].

84. Voir Corinne Deloy, « Les élections en 2022 », in Dominique Reynié (dir.), *L'Opinion européenne 2020-2022*, Paris, Fondation pour l'innovation politique, 2022.

85. La formation avait lancé un ultimatum à Mette Frederiksen pour convoquer des élections générales au plus tard à l'ouverture de la session du Parlement, le 4 octobre 2022. Cette motion de censure était une conséquence de la gestion du scandale des visons. En novembre 2020, environ 16 millions de visons ont été tués par décision du gouvernement après l'identification d'un variant du coronavirus dans les élevages du pays. Il semble cependant que, ce faisant, le gouvernement ait outrepassé ses pouvoirs en prenant la décision de supprimer les visons car il ne disposait en effet d'aucune base légale pour ce faire. Le 30 juin 2022, une commission d'enquête a affirmé que Mette Frederiksen avait délibérément trompé ses compatriotes mais qu'elle avait été ignorante du fait que l'abattage des visons était une action illégale. La Première ministre a mis en avant le facteur risque, arguant du fait qu'elle se devait de protéger la population.

Ensemble, ces cinq formations de gauche ont obtenu 48,1 % des suffrages et 87 sièges. Les forces de gauche remportent également les deux sièges du Groenland et un des îles Féroé, ce qui leur permet d'atteindre la majorité des 90 sièges. Le « Bloc bleu », désignant les forces de droite, a obtenu 41,1 % des voix et 73 sièges. Le Parti libéral a recueilli 13,3 % des voix (23,4 % en 2019), perdant la moitié de ses députés, passant de 43 à 23 élus, soit son plus mauvais résultat depuis les élections législatives de 1988. L'Alliance libérale a obtenu 7,8 % des suffrages et 14 sièges, soit 10 députés supplémentaires par rapport à 2019 ; le Parti populaire conservateur a recueilli 5,5 % des voix et 10 sièges (contre 12 précédemment).

Les Modérés, formation indépendante n'appartenant à aucun des deux blocs, créée par l'ancien Premier ministre (2015-2019) et dirigeant du Parti libéral Lars Løkke Rasmussen, font leur entrée au Parlement, avec 9,2 % des suffrages exprimés et 16 élus.

L'événement le plus spectaculaire a été le nouveau recul du Parti du peuple danois, emmené par Morten Messerschmidt. Il faut même parler d'effondrement. En effet, le Parti du peuple danois n'obtient que 2,6 % des suffrages exprimés et 5 sièges, contre 16 dans la législature précédente, loin des 21,1 % et des 37 sièges obtenus lors des élections de 2015. Il enregistre son plus mauvais résultat, vingt-quatre ans après son entrée au Folketing. Cependant, il faut noter l'apparition des Démocrates du Danemark, un nouveau parti populiste évoquant les Démocrates de Suède, fondé par Inger Støjberg, l'ancienne ministre de l'Immigration et de l'Intégration (2015-2019) et anciennement membre du Parti libéral. Avec 8,1 % des suffrages et 14 députés, les Démocrates du Danemark font leur entrée au Parlement. La Nouvelle Droite, le parti nationaliste, obtient 3,7 % des voix et 6 élus (contre 2,4 % et 4 sièges en 2019).

Enfin, relevons qu'en 2022, la participation électorale (84,1 %) a été proche de celle de 2019 (84,6 %), donc maintenue à un niveau important même s'il est le plus faible depuis 1990.

Dès la campagne pour les élections législatives de 2022, Mette Frederiksen a dit son souhait d'un gouvernement de large coalition. Sa composition a été annoncée le 15 décembre 2022. Le nouveau gouvernement Frederiksen comprend des ministres issus du Parti social-démocrate, du parti libéral Venstre (centre droit/droite) et des Modérés (centre/centre droit). Ensemble, ces trois formations rassemblent 89 députés, soit un député de moins que la majorité du Folketing (179 sièges). Cependant, quatre autres partis, qui comptent au total 10 députés, ont fait connaître leur intention de soutenir le nouveau gouvernement : le parti de l'Union (centre droit), le Parti social-démocrate des Îles Féroé, Siumut (le parti social-démocrate du Groenland) et Inuit Ataqatigiit (parti de gauche du Groenland).

## Les élections législatives danoises en 2019 et en 2022

Participation : 2019, 84,6 % ; 2022, 84,1 %

Partis politiques	% des suffrages exprimés		Nombre de sièges	
	2019	2022	2019	2022
Parti social-démocrate	25,9	27,5	48	50
Parti libéral	23,4	13,3	43	23
Modérés	–	9,3	–	16
Parti socialiste populaire	7,7	8,3	14	15
Démocrates du Danemark	–	8,1	–	14
Alliance libérale	2,3	7,9	4	14
Parti populaire conservateur	6,6	5,5	12	10
Liste de l'unité-Alliance rouge-verte	6,9	5,1	13	9
Parti social-libéral danois	8,6	3,8	16	7
La Nouvelle Droite	2,4	3,7	4	6
L'Alternative	3	3,3	5	6
Parti du peuple danois	8,7	2,6	16	5
Chrétiens démocrates	1,7	0,5	0	0
Ligne dure	1,8	–	0	–

Source : <https://www.dst.dk/valg/Valg1968094/other/Valgopgorelse2022.pdf>.

## Les transferts électoraux entre 2019 et 2022 (élections législatives)

Le cas des populistes du Parti du peuple danois



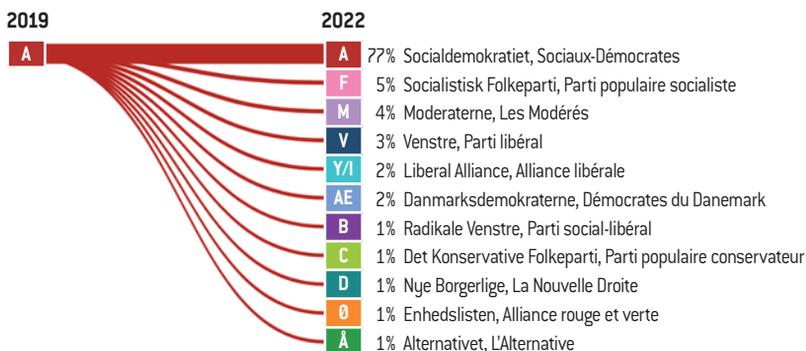
Source : DR.DK, Meningsmåling ([www.dr.dk/nyheder/politik/meningsmaalinger](http://www.dr.dk/nyheder/politik/meningsmaalinger)).

**Note :** Les données d'opinion concernant les élections législatives de 2022 montrent que 10 % des électeurs qui ont voté pour le Parti du peuple danois en 2019 répondaient, dans le sondage du 27 octobre 2022, vouloir voter pour les sociaux-démocrates le 1<sup>er</sup> novembre 2022. On voit ici l'importance pour les partis danois d'associer la défense de l'État providence à une politique migratoire restrictive et intégrative.

En 2022, le Parti du peuple danois ne conserve que 20 % de ses électeurs de 2019. Son électorat s'est dispersé entre le Parti social-démocrate et les partis populistes concurrents : parmi les électeurs du Parti du peuple danois en 2019, 38 % répondent en 2022 vouloir voter pour la nouvelle formation, les Démocrates du Danemark, et 14 % pour la Nouvelle droite.

## Les transferts électoraux entre 2019 et 2022 (élections législatives)

Le cas du Parti social-démocrate



Source : DR.DK, Meningsmåling ([www.dr.dk/nyheder/politik/meningsmaalinger](http://www.dr.dk/nyheder/politik/meningsmaalinger)).

Note : Entre les législatives de 2019 et celles de 2022, les sociaux-démocrates conservent la plupart de leurs électeurs : 77 % des électeurs sociaux-démocrates aux législatives de 2019 annonçaient dans un sondage du 27 octobre 2022 avoir l'intention de maintenir leur confiance au Parti social-démocrate lors des législatives du 1er novembre 2022. Parmi les électeurs ayant voté social-démocrate en 2019 mais déclarant qu'ils allaient voter pour un autre parti en 2022, 14 % optait pour un parti plus à droite : 4 % vers les Modérés, 3 % vers le Parti libéral, 2 % vers les Démocrates du Danemark, 2 % vers l'Alliance libérale, 1 % vers le Parti social-libéral, 1 % vers le Parti populaire conservateur et 1 % vers la Nouvelle Droite. Ces transferts en faveur de partis de droite mettent en lumière la pression électorale systémique qui s'exerce sur la politique danoise en général et sur les sociaux-démocrates en particulier. À l'évidence, ces derniers courraient le risque de perdre une partie significative de leurs électeurs si leur politique migratoire était jugée inadaptée ou inefficace. Seuls 7 % des électeurs des sociaux-démocrates de 2019 répondent vouloir voter pour des partis plus à gauche en 2022 (5 % pour le Parti populaire socialiste, 1 % pour l'Alliance rouge et verte et 1 % pour L'Alternative)\*.

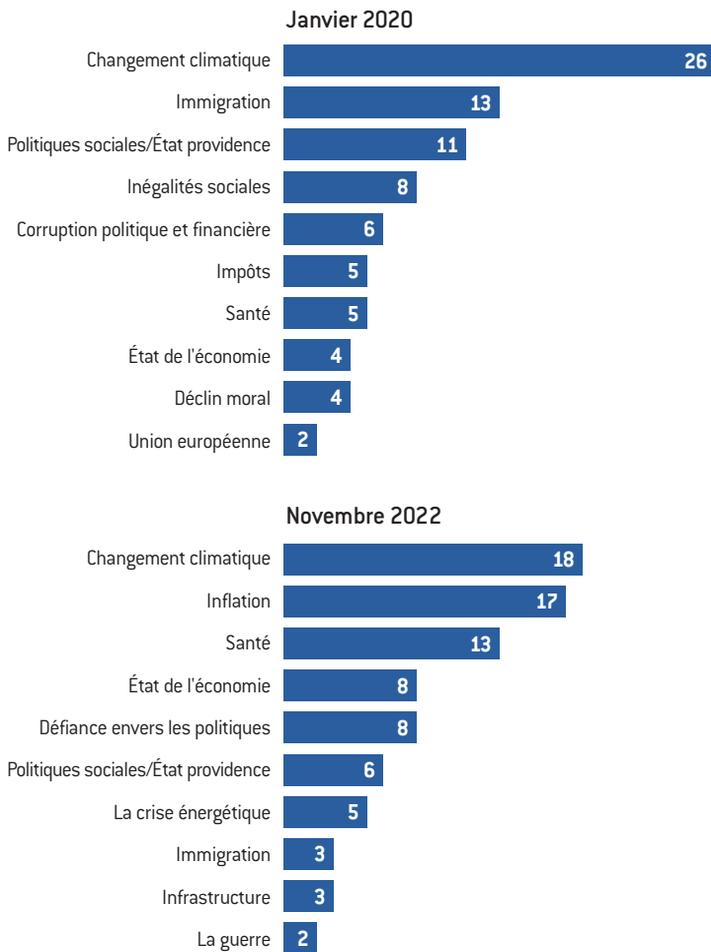
Les transferts électoraux enregistrés en faveur du Parti social-démocrate entre 2019 et 2022 témoignent de sa capacité à attirer un électorat de droite. Ainsi, en 2019 parmi les électeurs du Parti social-libéral, 15 % répondaient dans le sondage du 27 octobre 2022 qu'ils allaient voter pour les Sociaux-démocrates, de même que 12 % des électeurs des Chrétiens démocrates en 2019, 11 % des électeurs du Parti populaire socialiste en 2019, de ceux de l'Alliance rouge et verte et 10 % de ceux qui avaient voté pour le Parti du peuple danois.

\* Le total des transferts de voix n'est pas égal à 100 car les résultats ne tiennent pas compte des décimales.

Les données d'opinion attestent à leur manière de l'existence d'un consensus en faveur d'une politique restrictive et intégratrice. Entre janvier 2020 et novembre 2022, le thème de l'immigration est passé de la deuxième place à la huitième place dans les préoccupations de la population. De même, l'inquiétude à l'égard des politiques sociales et de l'État providence est passée de la troisième position en janvier 2020 à la sixième position en novembre 2022.

## Au Danemark, la préoccupation pour l'immigration est en net recul

**Question :** « Parmi les problèmes suivants, quel est celui que le gouvernement devrait traiter en premier ? »



Source : Ipsos Denmark, What Worries Denmark? – October 2022, 1<sup>er</sup> novembre 2022 ([www.ipsos.com/en-dk/what-worries-denmark-october-2022](http://www.ipsos.com/en-dk/what-worries-denmark-october-2022)).

**Note :** Le total des préoccupations ne fait pas 100 %, l'institut de sondage Ipsos Denmark ne retenant que les 10 premières préoccupations dans la présentation de ses données. Certains items n'apparaissent donc plus sur ce graphique, dès lors qu'ils ne figurent plus parmi les dix principales préoccupations.

## 2. Cohésion nationale et confiance interpersonnelle

Comme le montrent de multiples enquêtes d'opinion, au Danemark ou dans des pays comparables s'installe la crainte qu'une société devenue multiculturelle soit traversée de conflits. De fait, il est établi, au moins

dans les sociétés démocratiques, qu'il existe un lien entre l'avènement du multiculturalisme et la montée de la défiance interpersonnelle. Or, la montée de la défiance interpersonnelle et le multiculturalisme affaiblissent l'adhésion à l'État providence. Un niveau satisfaisant d'adhésion aux prélèvements obligatoires justifiés par la redistribution des richesses, à la lutte contre les inégalités et à la solidarité implique un niveau de confiance interpersonnelle qui semble inaccessible dans les sociétés multiculturelles. Certains auteurs estiment que l'absence d'un État providence aux États-Unis est une conséquence des trop grandes différences culturelles entre les groupes composant la société<sup>86</sup>. L'augmentation de l'immigration en Europe pourrait bien menacer le consentement aux conditions de l'État providence.

L'une des contributions les plus importantes sur ce sujet sont les travaux de Robert D. Putnam, qui montrent qu'une forte augmentation de l'immigration entraîne un multiculturalisme, provoquant une érosion de la solidarité et, plus globalement, de ce qu'il nomme le « capital social », dont la confiance est un élément déterminant<sup>87</sup>. Putnam rappelle que les études de psychosociologie et de sociologie montrent qu'il est plus facile pour les individus de se faire confiance et de coopérer lorsque la distance sociale qui les sépare est moindre. Il cite à l'appui Richard Alba et Victor Nee : « Lorsque la distance sociale est faible, il existe un sentiment d'identité commune, de proximité et d'expériences partagées. Mais lorsque la distance sociale est grande, les gens perçoivent et traitent l'autre comme appartenant à une catégorie différente<sup>88</sup>. » La distance sociale dépend à son tour de l'identité sociale, de l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes, du groupe auquel nous appartenons. Cette identité résulte de l'histoire et des transformations sociales et en partie aussi de processus intentionnels tels que le prosélytisme religieux, les mobilisations sociales et les campagnes politiques.

86. Voir, par exemple, Michel Forsé et Maxime Parodi, « Redistribution et immigration en Europe. Y a-t-il un dilemme ? », *Revue de l'OFCE*, n° 169, septembre 2020, p. 133-160 ([www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2020-5-page-133.htm](http://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2020-5-page-133.htm)).

87. Selon Jean-Louis Thiébaud, Putnam « considère que la performance institutionnelle est meilleure dans une société qui a hérité d'un élément substantiel de capital social, sous la forme de confiance, de normes de réciprocité et de réseaux d'engagement civique, qui peuvent améliorer l'efficacité d'une société en facilitant la coopération volontaire. La coopération volontaire est favorisée par le capital social » (Jean-Louis Thiébaud, « Les travaux de Robert D. Putnam sur la confiance, le capital social, l'engagement civique et la politique comparée », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, n° 3, automne 2003, p. 345, [www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2003-3-page-341.htm](http://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2003-3-page-341.htm)).

88. Richard Alba et Victor Nee, *Remaking the American Mainstream. Assimilation and Contemporary Immigration*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2003, p. 32. Voir également Robert D. Putnam, « *E Pluribus Unum: Diversity and Community in the Twenty-first Century* The 2006 Johan Skytte Prize Lecture », *Scandinavian Political Studies*, vol. 30, n° 2, juin 2007, p. 137-174 ; Yann Algan, Sergei Guriev, Elias Papaioannou et Evgenia Passari, « The European trust crisis and the rise of populism », *Brookings.edu*, 7 septembre 2017 ([www.brookings.edu/bpea-articles/the-european-trust-crisis-and-the-rise-of-populism/](http://www.brookings.edu/bpea-articles/the-european-trust-crisis-and-the-rise-of-populism/)) ; et Yann Algan, Elizabeth Beasley, Daniel Cohen et Martial Foucault, *Les Origines du populisme. Enquête sur un schisme politique et social*, Paris, Seuil, 2019.

Il est évident que les phénomènes migratoires comptent parmi les forces qui agissent dans le sens d'une déconstruction des identités nationales et sociales. Les données que Putnam a récoltées aux États-Unis montrent, selon lui, que dans les quartiers multiculturels, c'est-à-dire ethniquement diversifiés, les habitants ont tendance à se replier sur eux-mêmes, et ce, quelles que soient les origines. Il montre aussi que la confiance interpersonnelle y est plus faible, y compris envers les personnes de son propre groupe d'appartenance, que l'altruisme et la coopération y sont plus rares, que les amis y sont moins nombreux.

À tout le moins, pour ce qui concerne le Danemark, il est admis que la diversité ethnoculturelle est perçue comme un facteur d'affaiblissement de la cohésion sociale<sup>89</sup>. Ce processus d'érosion de l'identité sociale, de perte du capital social et de confiance est bien perçu par les individus, qui s'en inquiètent vivement, comme le reflètent les résultats électoraux et les enquêtes d'opinion dans de nombreux pays. Ainsi, en septembre 2021, selon les données d'une enquête internationale réalisée dans 55 pays, plus des deux tiers des Danois (69 %) indiquaient être « très inquiet » et « plutôt inquiet » de l'immigration (pour une moyenne de 68 % au sein de l'Union européenne et de 73 % en France). De même, 71 % des Danois se disaient « très inquiet » et « plutôt inquiet » de l'islamisme (72 % des Européens et 84 % des Français)<sup>90</sup>. Il y a seulement treize ans, deux tiers des Danois (65 %) étaient d'accord avec l'idée selon laquelle « la présence de personnes d'autres groupes ethniques est une chance pour la culture de leur pays », contre 54 % des Européens<sup>91</sup>.

Bien que certains acteurs politiques, en particulier autour du Parti du peuple danois, ont pu s'opposer à l'immigration au nom d'un impératif d'homogénéité ethnique, la victoire des sociaux-démocrates procède d'un nationalisme social assumé au nom de l'État providence. C'est sur cette base que les politiques migratoires restrictives ont été conçues à partir des années 2000. La politique restrictive, en matière de flux, est motivée par les conditions requises pour que l'intégration soit effective. Le partage des valeurs sur lesquelles repose l'État providence avec de nouveaux arrivants, issus de pays dépourvus d'une telle culture, suppose d'en limiter le nombre. La politique restrictive précède et permet l'intégration.

89. Voir Nils Holtug, art. cit.

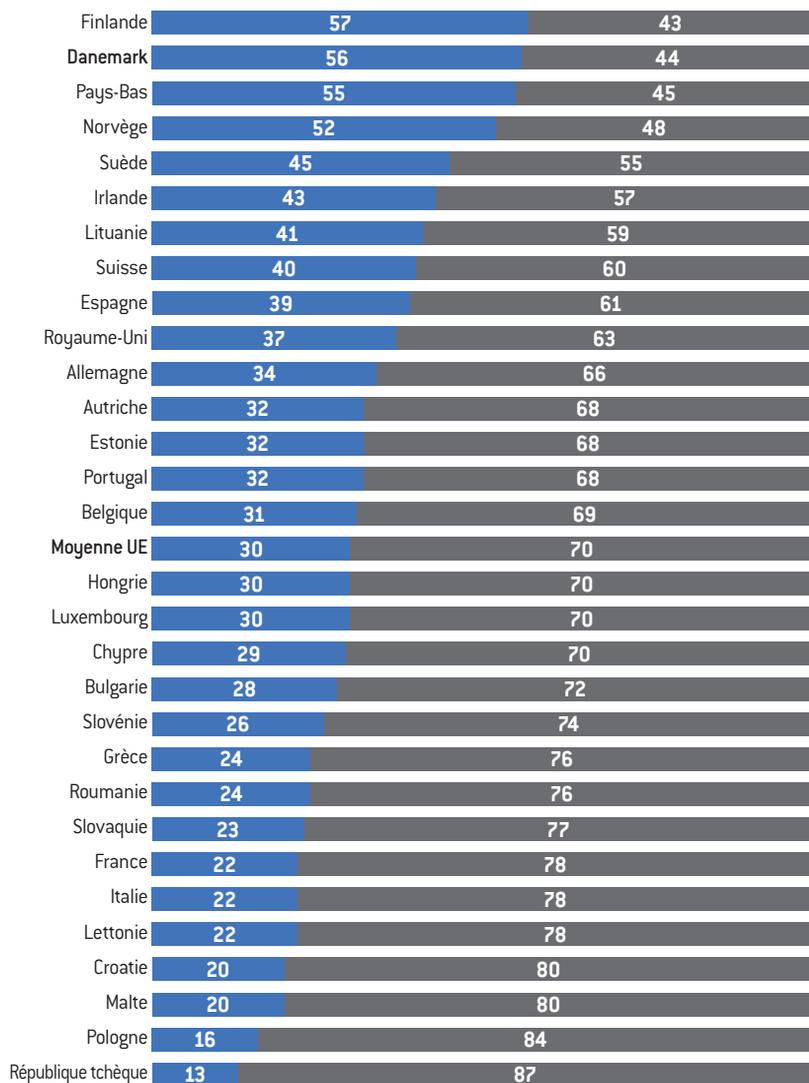
90. Dominique Reynié [dir.], *Libertés : l'épreuve du siècle. Une enquête planétaire sur la démocratie dans 55 pays*, Paris, Fondation pour l'innovation politique-International Republican Institute-Community of Democracies-Konrad Adenauer Stiftung-Genron NPO-Fundación Nuevas Generaciones-República do Amanhã, 2022, p. 37 [[www.fondapol.org/app/uploads/2022/01/fondapol-iri-cod-kas-genron-fng-rda-enquete-libertes-lepreuve-du-siecle-01-2022.pdf](https://www.fondapol.org/app/uploads/2022/01/fondapol-iri-cod-kas-genron-fng-rda-enquete-libertes-lepreuve-du-siecle-01-2022.pdf)].

91. Commission européenne, « Eurobarometer 71. Future of Europe », janvier 2010, p. 52 [[https://slidelegend.com/eurobarometer-71-european-commission-europa-eu\\_59eeb1e21723dd1d9f0e2982.html](https://slidelegend.com/eurobarometer-71-european-commission-europa-eu_59eeb1e21723dd1d9f0e2982.html)].

## La confiance interpersonnelle des Danois est parmi les plus élevées en Europe

Question : « D'une manière générale, vous diriez que... »

Base : les pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Suisse et la Norvège



« On peut faire confiance à la plupart des gens »

« On n'est jamais trop prudent quand on a affaire aux autres »

Source : Dominique Reynié (dir.), *Libertés : l'épreuve du siècle*, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour l'innovation politique, l'International Republican Institute, la Community of Democracies, la Konrad-Adenauer-Stiftung, Genron NPO, la Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã, janvier 2022, 96 pages ([www.fondapol.org/etude/libertes-lepreuve-du-siecle/](http://www.fondapol.org/etude/libertes-lepreuve-du-siecle/)).

© Fondation pour l'innovation politique

## L'intégration des immigrés et la cohésion sociale

« L'un des points centraux des débats danois sur l'intégration et l'immigration est la place accordée à la cohésion sociale. Ce sujet est devenu important quand l'ancien Premier ministre social-démocrate, Poul Nyrup Rasmussen, a commencé, à la fin des années 1990, à exprimer sa préoccupation pour la "cohésion" en tant que ciment de la société. Avec l'élection de la coalition libérale-conservatrice en 2001, la référence à la cohésion sociale s'est "ethnalisée" en ce sens que la diversité ethnique et d'autres formes de diversité ont été considérées comme une menace pour la cohésion de la société. En 2007, dans son discours prononcé à l'occasion du Jour de la Constitution, le Premier ministre Anders Fogh Rasmussen a déclaré : "Si nous voulons maintenir le haut niveau de cohésion sociale nécessaire au progrès et à la stabilité du Danemark, il est essentiel que nous continuions à nous reconnaître, en tant qu'êtres humains et citoyens du Danemark dans la sphère publique, non en tant que représentants de différentes religions."

L'idée selon laquelle la diversité ethnique est un problème pour la cohésion sociale a été abordée plus succinctement par l'ancienne ministre de l'Intérieur, Karen Jespersen, membre du Parti libéral. En se basant sur des résultats d'enquêtes d'opinion, elle a établi un lien entre le fait que les Danois soient les personnes les plus heureuses au monde, avec le plus haut niveau de confiance, et le fait que le Danemark soit une nation ethnoculturellement homogène. Cette homogénéité et ses effets positifs sont toutefois perçus comme menacés. Selon Jespersen et Pittelkow, "la crainte principale n'est pas de savoir s'il y aura une intégration sur le marché du travail ou dans le système éducatif. Il s'agit de quelque chose de plus fondamental encore : le risque de ne pas faire partie d'une *communauté de valeurs (værdifællesskab)*, ces valeurs qui sous-tendent la société dans laquelle on vit. Si une telle communauté devait faire défaut, la cohésion sociale serait menacée. Le capital social, qui crée la confiance entre les citoyens, ferait défaut. Des chercheurs ont montré que, dans une société donnée, il existe une relation entre l'existence de grandes différences ethnoculturelles et un faible niveau de confiance interpersonnelle. Cela empêche la société de bien fonctionner et cela réduit les capacités à poursuivre des objectifs politiques communs".

La question de la cohésion sociale joue un rôle primordial dans le débat danois ; elle est considérée comme particulièrement importante dans une société attachée à l'égalité et à des niveaux élevés de dépenses sociales. Le haut niveau de confiance interpersonnelle des Danois est souvent mentionné comme un facteur clé lorsqu'il s'agit d'expliquer pourquoi le Danemark demeure économiquement prospère et compétitif malgré des prélèvements obligatoires et des prestations sociales élevés impliquant des incitations économiques au travail relativement faibles.

La cohésion sociale est jugée menacée par un communautarisme ouvrant sur le développement de conflits religieux et politiques, de sociétés parallèles et de la criminalité, dégradant entre les citoyens la solidarité requise par l'État providence.

### L'intégration des immigrés et la cohésion sociale (suite)

Il en résulte une lutte pour savoir, d'une part, quelles sont les valeurs propices à la stabilité sociale et politique et, d'autre part, quelles valeurs définissent l'identité danoise, l'hypothèse étant que les réponses à ces deux questions sont les mêmes. Une "commission des valeurs" a été mise en place par le gouvernement libéral-conservateur afin d'identifier les valeurs importantes pour les Danois. Cette commission a été abandonnée lorsque la coalition dirigée par les sociaux-démocrates a pris le pouvoir [en octobre 2011].

Appelons "conceptions communes" les valeurs qui favorisent la cohésion sociale. Plus précisément, une "conception commune" peut être considérée comme un ensemble de valeurs, formelles ou informelles, réglant les conditions dans lesquelles les individus interagissent au sein d'un groupe, y compris la distribution des avantages politiques, sociaux et culturels, dans le but de garantir la perpétuation au sein de ce groupe de biens sociaux tels que la confiance, la disponibilité à la coopération, la stabilité des règles, le sentiment d'appartenance et la solidarité. »

Nils Holtug, « Danish Multiculturalism, Where Art Thou? », in Raymond Taras (dir.), *Challenging Multiculturalism. European models of diversity*, Edimbourg, Edinburgh University Press, 2013, chap. 9, p. 196-197 (<https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/30802/642700.pdf?sequence=1&isAllowed=y>).

Traduction de la Fondation pour l'innovation politique.

Certains travaux se sont penchés sur la question de savoir comment émerge la confiance dans les institutions de l'État providence. Ainsi, Barbara Fersch et Karen Nielsen Bredahl ont mené une série d'entretiens avec des migrants à ce sujet<sup>92</sup>. Les deux sociologues ont pu éclairer le processus d'intégration en suivant plus spécifiquement la nature et l'évolution des relations qu'ils entretiennent avec des institutions dont ils font peu à peu l'expérience. Les auteurs estiment que « l'expérience perçue de justice distributive semble être d'une importance cruciale pour l'établissement de la confiance ». De même, nous disent les chercheuses, l'acquisition d'une confiance dans les mécanismes de type « freins et contrepoids » au sein de l'État providence favorise la neutralisation d'expériences négatives lors des relations avec les agents de l'État providence.

La lecture de tels travaux incline à penser que l'efficacité de l'intégration des migrants est dépendante d'une véritable politique publique dédiée. Les effets que l'on peut attendre d'une harmonisation tendancielle, naturelle en quelque sorte, opérant progressivement par le simple fait de partager la vie d'une société qui n'est pas la sienne, ne suffiront pas ou seront trop lents. Une véritable politique publique de l'intégration suppose une bonne compréhension des mécanismes générateurs de confiance.

92. Voir en particulier Barbara Fersch, Karen Nielsen Bredahl, "Building, breaking, overriding...? Migrants and institutional trust in the Danish welfare state", *International Journal of Sociology and Social Policy*, volume 38, n°07-8, pp. 592-605, juillet 2018.

### 3. La politique danoise d'immigration et l'avenir de la gauche européenne

Aujourd'hui, au Danemark, la politique migratoire fait l'objet d'un consensus, comme le montrent les résultats électoraux depuis 2001. En un peu plus de vingt ans, les Danois ont changé de majorité à plusieurs reprises mais jamais de politique migratoire. Au début de 2023, les populistes, les principaux partis de droite et de gauche s'accordent toujours sur une stratégie définie à partir des valeurs et des intérêts du Danemark : la réduction drastique des flux migratoires, une politique pénale intransigeante, un programme d'intégration énergique ou encore l'externalisation à un pays tiers du traitement des demandes de visas. Si nous ne considérons que les chiffres, les résultats sont conformes aux objectifs. Initiée par la droite de gouvernement sous la pression d'une droite populiste lui offrant à chaque fois son appui parlementaire, cette politique spectaculairement restrictive et fortement intégratrice a été reprise et déployée par la gauche de gouvernement.

La clé de la politique migratoire danoise est d'associer la défense de l'État providence à la préservation de l'identité nationale. Mais l'approche danoise de l'identité nationale repose moins sur des justifications ethniques que sociales et sociétales, puisque les justifications sociales procèdent d'un puissant attachement des Danois à leur État providence. C'est à partir de là qu'ils s'estiment conduits à fermer leurs frontières afin de ne pas disperser dans le vaste monde la part des richesses nationales prélevée chaque année sur leurs activités pour financer la lutte contre les inégalités, la redistribution et la solidarité nationale.

Les justifications sociétales se reflètent dans l'importance accordée à la préservation de valeurs communes, celles dont la connaissance est exigée et dont l'acquisition est vérifiée pour tout candidat à la nationalité danoise, telles que la disponibilité à la coopération, le sentiment d'appartenance et de solidarité, l'attachement à la permanence de ces valeurs communes. Mais, à nouveau, les justifications sociales et sociétales se mêlent inextricablement. En effet, l'attachement aux valeurs communes, la volonté de les préserver et de les transmettre aux générations futures, vient aussi de la conviction que ces valeurs partagées conditionnent la confiance interpersonnelle sans laquelle l'État providence est rongé par le soupçon de l'abus, du bénéfice excessif ou illégitime du fruit des efforts collectifs, ceux d'aujourd'hui comme ceux d'hier.

Schématiquement, on soutiendra ici qu'un système d'allocation des ressources entre les membres d'une communauté qui ne dépendrait que de la quantité d'efforts que chacun aurait consentis, de risques qu'il aurait pris et de chance qu'il aurait rencontrée, sans jamais pouvoir compter sur la

solidarité pour surmonter ses difficultés, serait un système moins dépendant de la confiance interpersonnelle et de la restriction des flux migratoire qu'un système obéissant à des objectifs de réduction des inégalités et de redistribution. Or, aucune cohésion fondée sur la solidarité n'est possible sans la confiance interpersonnelle. Autrement dit, plus une société voudra être ordonnée autour du principe de la solidarité et de la justice sociale, plus son bon fonctionnement dépendra d'un haut niveau de cohésion sociale et donc de son homogénéité culturelle. La politique danoise d'immigration invite la gauche à s'interroger sur ce que devient sa raison d'être si elle ne peut assumer l'homogénéité culturelle qu'implique l'idée socialiste au XXI<sup>e</sup> siècle.

La gauche européenne, française en particulier, est confrontée à une impasse historique. Le défi que représente la raréfaction absolue ou relative des ressources publiques joint à la pression migratoire semble conduire à une disparition progressive, au détriment de la démocratie et au profit des populistes. La politique danoise en matière d'immigration devrait intéresser la gauche européenne, d'autant plus qu'il s'agirait pour elle de renouer avec les éléments oubliés ou ignorés d'une tradition. Ainsi, la gauche française de gouvernement se reconnaît dans la conception d'une appartenance nationale ouverte, héritée de la Révolution française, et condensée par Ernest Renan, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans la formule, devenue si fameuse, d'« un plébiscite de tous les jours ». La gauche réformatrice devrait méditer la suite du même discours : « Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu *indivis*<sup>93</sup>. »

Les Danois ne disent pas autre chose. Cette politique vient de permettre la réélection du Parti social-démocrate danois, membre du Parti socialiste européen et membre de l'Internationale socialiste.

93. Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ? Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882*, Paris, Calmann Lévy, 2<sup>e</sup> éd., 1882, p. 26 ([www.google.fr/books/edition/Qu'est-ce-que-une-nation/2blw40A7g\\_QC?hl=fr&gbpv=1&pg=PP5&printsec=frontcover](http://www.google.fr/books/edition/Qu'est-ce-que-une-nation/2blw40A7g_QC?hl=fr&gbpv=1&pg=PP5&printsec=frontcover)).

## **Suède, fin de l'homogénéité, fin du consensus et défaite des sociaux-démocrates**

Pays scandinave, de tradition sociale-démocrate, membre de l'Union européenne, la Suède est, à bien des égards, comparable au Danemark. Cependant, alors que les sociaux-démocrates danois sont réélus en 2022, entraînant la débâcle des populistes, en Suède, la situation est inverse : les sociaux-démocrates suédois perdent le pouvoir sous la pression d'un parti populiste, passé de 1,4% en 2002 à 20,5% en 2022. Les politiques migratoires des deux pays ont fortement divergé à partir de 2000-2001, le Danemark engageant la politique restrictive et intégratrice que l'on sait, tandis que la Suède entamait tardivement et plus timidement un tel virage, à partir de la crise migratoire de 2015-2016.

### **La population suédoise d'origine non occidentale est passée de 2% en 1980 à 20% aujourd'hui**

L'histoire de l'immigration en Suède est unique. Ce pays est longtemps resté une société homogène jusqu'à ce qu'une immigration récente mais massive modifie sensiblement sa composition démographique.

La part des migrants non occidentaux de première et de deuxième génération est passée de 2% en 1980 à environ 20% aujourd'hui. Le taux d'immigration a un peu diminué à l'heure actuelle, mais il reste très élevé.

Pour Tino Sanandaji, « L'augmentation des non-Occidentaux est due au fait que la migration de travail des années 1980 a été remplacée par une immigration de réfugiés et une immigration familiale. [...] »

Si le nombre de demandeurs d'asile et l'immigration en général varient d'une année sur l'autre, la tendance a été une augmentation jusqu'à la fin de 2015, date où le contrôle plus strict des frontières a conduit à un déclin prononcé mais tardif. Même après déduction de l'émigration, l'immigration nette en proportion de la population a dépassé le record américain de la migration transatlantique des années 1880, qui était d'environ 0,67% par an. En Suède, ce taux était d'à peu près 0,2% par an entre 1940 et 1990. Il a augmenté lentement jusqu'au milieu des années 2000. Une accélération s'est produite vers 2006. La Suède a dépassé le record américain évoqué ci-dessus en 2009, atteignant un taux d'immigration nette de 0,8% de la population en 2014 et 2015. »

Extrait de Tino Sanandaji, *Les Suédois et l'immigration (1). Fin de l'homogénéité ?*, Fondation pour l'innovation politique, septembre 2018, p. 16-18 ([www.fondapol.org/etude/suede/](http://www.fondapol.org/etude/suede/)).

### **Immigration et criminalité en Suède**

Toujours selon Tino Sanandaji, « La question de la criminalité chez les immigrés a été largement débattue ces dernières années. Il existe des recherches et des enquêtes publiques abondantes sur la surreprésentation des immigrés dans la criminalité. À partir des données existantes, quelques études ont mesuré le degré d'implication des immigrés dans divers types de crimes, tels que les homicides à Stockholm. [...] »

## **Suède, fin de l'homogénéité, fin du consensus et défaite des sociaux-démocrates (suite)**

Le *Brottsförebyggande rådet* (BRA, Conseil national suédois pour la prévention de la délinquance) a été à l'origine de deux rapports très remarquables sur la criminalité des immigrés en Suède. Ces rapports comparent la criminalité enregistrée selon le pays de naissance et l'origine des parents pour les années 1985-1989 et 1997-2001, et mettent en évidence que le taux de criminalité parmi les étrangers est plus fort que le taux de criminalité parmi les personnes d'origine suédoise. [...]

Notons que les personnes non enregistrées dans le pays au moment de leur crime étaient estimées à 3% des crimes commis en 1985-1989 et à 7% en 1997-2001. Ces groupes comprennent notamment les "individus en attente d'une décision concernant leur demande d'un permis de séjour ; les individus restant temporairement en Suède dans cette période comme touristes ou étudiants, et les individus venus délibérément en Suède avec des intentions criminelles". [...]

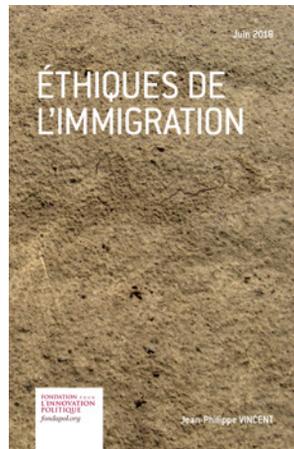
La proportion des personnes enregistrées pour des crimes et délits diffère selon les pays d'origine. Le Conseil note que "ceux qui viennent d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont les plus forts taux de criminalité". Cette proportion est en revanche plus faible chez les immigrés d'Asie du Sud-Est. Les personnes nées à l'étranger présentent un risque relatif particulièrement élevé en matière d'actes de violence aggravée : 3 pour les agressions, 4,1 pour le vol et 5 pour le viol. [...]

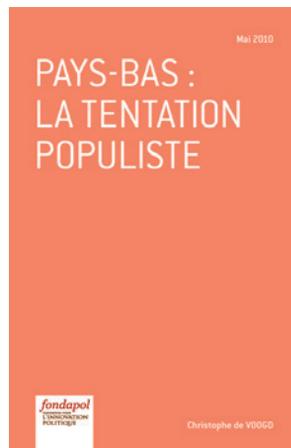
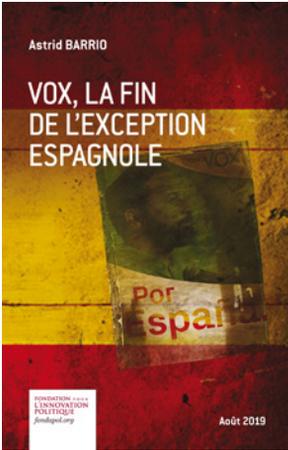
Enfin, Amir Rostami et ses collègues ont étudié la structure sociale des gangs de rue en Suède en utilisant les rapports de police : 239 membres des sept gangs classés par la police comme les plus importants ont été examinés ; tous sont des hommes et 76% d'entre eux sont de la première ou de la deuxième génération d'immigrés. Malgré la surreprésentation statistiquement significative des immigrés dans la criminalité, on a massivement nié le fait que l'immigration entraîne une augmentation de la criminalité, en invoquant souvent des facteurs socio-économiques. Isoler statistiquement le rôle des facteurs socio-économiques contribue assurément à une meilleure compréhension mais ne supprime pas, comme par enchantement, la surreprésentation des immigrés dans la criminalité. [...]

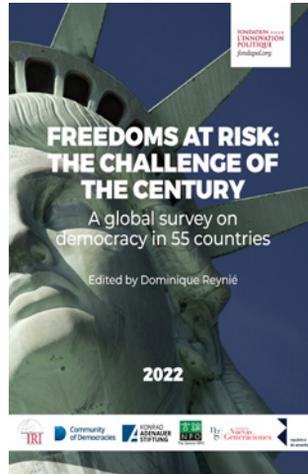
L'argument des facteurs socio-économiques aurait été plus pertinent si la Suède disposait d'outils pour résoudre facilement lesdits problèmes. Il sera peut-être un jour possible de les résoudre mais, en attendant, ils font partie de la réalité et ne doivent pas être neutralisés dans l'analyse. Ils ne sont pas davantage des phénomènes temporaires qui disparaîtront d'eux-mêmes. La surreprésentation des immigrés aussi bien dans la criminalité que dans les problèmes socio-économiques est constante. On observe même une légère augmentation au cours des dernières décennies. » (p. 20-22).

Extrait de Tino Sanandaji, *Les Suédois et l'immigration (2). Fin du consensus ?*, Fondation pour l'innovation politique, septembre 2018, p. 18-22  
([www.fondapol.org/etude/les-suedois-et-limmigration-fin-du-consensus-2/](http://www.fondapol.org/etude/les-suedois-et-limmigration-fin-du-consensus-2/)).

Sur ce sujet, voir également Johan Martinsson, Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration, Fondation pour l'innovation politique, septembre 2018  
([www.fondapol.org/app/uploads/2020/05/131-SUEDE-DEMOCRATES\\_2018-09-07\\_web-3.pdf](http://www.fondapol.org/app/uploads/2020/05/131-SUEDE-DEMOCRATES_2018-09-07_web-3.pdf)).











# NOS PUBLICATIONS

## *L'opinion européenne 2020-2022*

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, décembre 2022, 240 pages

## *Innovation politique 2021 (tome 2)*

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2022, 340 pages

## *Innovation politique 2021 (tome 1)*

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2022, 440 pages

## *Maghreb : l'impact de l'islam sur l'évolution sociale et politique*

Razika Adnani, décembre 2022, 60 pages

## *Italie 2022 : populismes et droitisations*

Anna Bonalume, octobre 2022, 88 pages

## *Quel avenir pour la dissuasion nucléaire ?*

Bruno Tertrais, octobre 2022, 60 pages

## *Mutations politiques et majorité de gouvernement dans une France à droite*

Sous la direction de Dominique Reynié, septembre 2022, 64 pages

## *Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (2)*

### *Les questions à terme*

Christian Pfister, juillet 2022, 60 pages

## *Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (1)*

### *État des lieux et perspectives à court-moyen terme*

Christian Pfister, juillet 2022, 72 pages

## *La montée en puissance de l'islamisme woke dans le monde occidental*

Lorenzo Vidino, juin 2022, 56 pages

## *2022, présidentielle de crises*

Sous la direction de Dominique Reynié, avril 2022, 80 pages

## *Les déchets nucléaires : une approche globale (4)*

### *La gestion des déchets : rôle et compétence de l'État en démocratie*

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 76 pages

## *Les déchets nucléaires : une approche globale (3)*

### *L'enjeu des générations futures*

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 68 pages

## *Les déchets nucléaires : une approche globale (2)*

### *Les solutions pour maîtriser le risque effectif*

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 68 pages

## *Les déchets nucléaires : une approche globale (1)*

### *Déchets et déchets nucléaires : durée de vie et dangers potentiels*

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 76 pages

## *Radiographie de l'antisémitisme en France – édition 2022*

AJC Paris et Fondation pour l'innovation politique, janvier 2022, 48 pages

## *Prestataires de santé à domicile : les entreprises au service du virage ambulatoire*

Alice Bouleau et Nicolas Bouzou, janvier 2022, 60 pages

## *Libertés : l'épreuve du siècle*

Sous la direction de Dominique Reynié, janvier 2022, 96 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute, la Community of Democracies, la Konrad-Adenauer-Stiftung, Genron NPO, la Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã

## *Élections départementales et régionales 2021 :*

### *une analyse cartographique*

Céline Colange, Sylvain Manternach, décembre 2021, 100 pages

## *Innovation politique 2020 (tome 2)*

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2021, 428 pages

***Innovation politique 2020 (tome 1)***

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2021, 344 pages

***Défendre l'autonomie du savoir***

Nathalie Heinich, novembre 2021, 56 pages

***Rapport pour l'Assemblée nationale. Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale***

Fondation pour l'innovation politique, novembre 2021, 82 pages

***2022, le risque populiste en France (vague 5)***

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié (dir.), octobre 2021, 72 pages

***Parti et Démocratie***

Piero Ignazi, aux éditions Calmann-Lévy, avec le concours de la Fondation pour l'innovation politique et de Terra Nova, octobre 2021, 504 pages

***Commerce illicite de cigarettes, volet II. Identifier les parties prenantes, les effets de réseaux et les enjeux financiers***

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, octobre 2021, 58 pages

***Complémentaires santé : moteur de l'innovation sanitaire***

Nicolas Bouzou et Guillaume Moukala Same, octobre 2021, 72 pages

***Les décroissants en France. Un essai de typologie***

Eddy Fougier, septembre 2021, 56 pages

***Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2021***

Fondation pour l'innovation politique, septembre 2021, 84 pages

***Les primaires électorales et les systèmes de départage des candidats à l'élection présidentielle***

Laurence Morel et Pascal Perrineau, août 2021, 76 pages

***L'idéologie woke. Face au wokisme (2)***

Pierre Valentin, juillet 2021, 60 pages

***L'idéologie woke. Anatomie du wokisme (1)***

Pierre Valentin, juillet 2021, 60 pages

***Protestation électorale en 2021 ?******Données issues du 1<sup>er</sup> tour des élections régionales***

Abdellah Bouhend, Victor Delage, Anne Flambert, Élixa Grandjean, Katherine Hamilton, Léo Major, Dominique Reynié, juin 2021, 40 pages

***2022, le risque populiste en France (vague 4)***

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié (dir.), juin 2021, 64 pages

***La conversion des Européens aux valeurs de droite***

Victor Delage, mai 2021, 40 pages

***Les coûts de la transition écologique***

Guillaume Bazot, mai 2021, 64 pages

***Le XXI<sup>e</sup> siècle du christianisme***

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mai 2021, 376 pages

***Les protestants en France, une minorité active***

Jean-Paul Willaime, avril 2021, 60 pages

***L'agriculture bio et l'environnement***

Bernard Le Buanec, mars 2021, 52 pages

***Devrions-nous manger bio ?***

Léon Guéguen, mars 2021, 64 pages

***Quel avenir pour l'agriculture et l'alimentation bio ?***

Gil Kressmann, mars 2021, 76 pages

***Pauvreté dans le monde : une baisse menacée par la crise sanitaire***

Julien Damon, février 2021, 60 pages

**Reconquérir la biodiversité, mais laquelle ?**

Christian Lévêque, février 2021, 64 pages

**Énergie nucléaire : la nouvelle donne internationale**

Marco Baroni, février 2021, 96 pages

**Souveraineté économique : entre ambitions et réalités**

Emmanuel Combe et Sarah Guillou, janvier 2021, 92 pages

**Relocaliser en décarbonant grâce à l'énergie nucléaire**

Valérie Faudon, janvier 2021, 64 pages

**Après le Covid-19, le transport aérien en Europe : le temps de la décision**

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 64 pages

**Avant le Covid-19, le transport aérien en Europe : un secteur déjà fragilisé**

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 56 pages

**Glyphosate, le bon grain et l'ivraie**

Marcel Kuntz, novembre 2020, 72 pages

**Covid-19 : la réponse des plateformes en ligne face à l'ultradroite**

Maygane Janin et Flora Deverell, novembre 2020, 68 pages

**2022, le risque populiste en France (vagues 2 et 3)**

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié, octobre 2020, 86 pages

**Relocalisations : laisser les entreprises décider et protéger leur actionnariat**

Frédéric Gonand, septembre 2020, 60 pages

**Europe : la transition bas carbone, un bon usage de la souveraineté**

Patrice Geoffron, septembre 2020, 60 pages

**Relocaliser en France avec l'Europe**

Yves Bertoincini, septembre 2020, 68 pages

**Relocaliser la production après la pandémie ?**

Paul-Adrien Hyppolite, septembre 2020, 72 pages

**Qui paie ses dettes s'enrichit**

Christian Pfister et Natacha Valla, septembre 2020, 60 pages

**L'opinion européenne en 2019**

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères,

septembre 2020, 212 pages

**Les assureurs face au défi climatique**

Arnaud Chneiweiss et José Bardaji, août 2020, 56 pages

**Changements de paradigme**

Josef Konvitz, juillet 2020, 44 pages

**Hongkong : la seconde rétrocession**

Jean-Pierre Cabestan et Laurence Daziano, juillet 2020, 84 pages

**Tsunami dans un verre d'eau**

**Regard sur le vote Europe Écologie-Les Verts aux élections municipales**

**de 2014 et de 2020 dans 41 villes de plus de 100 000 habitants**

Sous la direction de Dominique Reynié, juillet 2020, 44 pages

**Innovation politique 2019 (tome 2)**

Fondation pour l'innovation politique, juin 2020, 412 pages

**Innovation politique 2019 (tome 1)**

Fondation pour l'innovation politique, juin 2020, 400 pages

**Covid-19 - États-Unis, Chine, Russie, les grandes puissances inquiètent l'opinion**

Victor Delage, juin 2020, 16 pages

**De la distanciation sociale à la distanciation intime**

Anne Muxel, juin 2020, 48 pages

**Covid-19 : Cartographie des émotions en France**

Madeleine Hamel, mai 2020, 17 pages

**Ne gaspillons pas une crise**

Josef Konvitz, avril 2020, 48 pages

**Retraites : leçons des réformes suédoises**

Kristoffer Lundberg, avril 2020, 64 pages

**Retraites : leçons des réformes belges**

Frank Vandenbroucke, février 2020, 64 pages

**Les biotechnologies en Chine : un état des lieux**

Aifang Ma, février 2020, 68 pages

**Radiographie de l'antisémitisme en France**

AJC Paris et Fondation pour l'innovation politique, janvier 2020, 32 pages

**OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques**

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 60 pages

**Des outils de modification du génome au service de la santé humaine et animale**

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 56 pages

**Des plantes biotech au service de la santé du végétal et de l'environnement**

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 56 pages

**Le soldat augmenté : regards croisés sur l'augmentation des performances du soldat**

CREC Saint-Cyr et la Fondation pour l'innovation politique, décembre 2019, 128 pages

**L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3)****Défendre l'économie européenne par la politique commerciale**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 76 pages

**L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (2)****Les pratiques anticoncurrentielles étrangères**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 64 pages

**L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (1)****Politique de concurrence et industrie européenne**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 60 pages

**Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019**

Fondation pour l'innovation politique, novembre 2019, 80 pages

**Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?**

Emmanuel Combe, octobre 2019, 68 pages

**2022, le risque populiste en France (vague 1)**Un indicateur de la protestation électorale  
Dominique Reynié, octobre 2019, 44 pages**La Cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles »**

Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 72 pages

**1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne**

Stéphane Courtois, septembre 2019, 76 pages

**Saxe et Brandebourg. Percée de l'Afd aux élections régionales du 1<sup>er</sup> septembre 2019**

Patrick Moreau, septembre 2019, 46 pages

**Campements de migrants sans-abri : comparaisons européennes et recommandations**

Julien Damon, septembre 2019, 68 pages

**Vox, la fin de l'exception espagnole**

Astrid Barrio, août 2019, 56 pages

**Élections européennes 2019. Le poids des électors comparé au poids électoral des groupes parlementaires**

Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

**Allô maman bobo [2]. L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement**  
Nelly Garnier, juillet 2019, 64 pages

**Allô maman bobo [1]. L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement**  
Nelly Garnier, juillet 2019, 68 pages

**L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante**  
Marcel Kuntz, juin 2019, 60 pages

**Démocraties sous tension**  
Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,  
volume I, Les enjeux, 156 pages ; volume II, Les pays, 120 pages  
Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

**La longue gouvernance de Poutine**  
Michel Eltchaninoff, mai 2019, 52 pages

**Politique du handicap : pour une société inclusive**  
Sophie Cluzel, avril 2019, 44 pages

**Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF**  
David Valence et François Bouchard, mars 2019, 64 pages

**Un an de populisme italien**  
Alberto Toscano, mars 2019, 56 pages

**Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste**  
Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 72 pages

**Une civilisation électrique [2]. Vers le réenchantement**  
Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 56 pages

**Une civilisation électrique [1]. Un siècle de transformations**  
Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 56 pages

**Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention**  
Jacques Percebois, février 2019, 64 pages

**Vers une société post-carbone**  
Patrice Geoffron, février 2019, 60 pages

**Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique**  
Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 48 pages

**Innovation politique 2018 (tome 2)**  
Fondation pour l'innovation politique, janvier 2019, 544 pages

**Innovation politique 2018 (tome 1)**  
Fondation pour l'innovation politique, janvier 2019, 472 pages

**L'opinion européenne en 2018**  
Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères,  
janvier 2019, 176 pages

**La contestation animaliste radicale**  
Eddy Fougier, janvier 2019, 56 pages

**Le numérique au secours de la santé**  
Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 60 pages

**Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise**  
Fondation pour l'innovation politique, décembre 2018, 204 pages

**Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe**  
Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 52 pages

**La crise orthodoxe [2]. Les convulsions, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours**  
Jean-François Colosimo, décembre 2018, 52 pages

**La crise orthodoxe [1]. Les fondations, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle**  
Jean-François Colosimo, décembre 2018, 52 pages

**La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance**  
Jean-François Colosimo, décembre 2018, 56 pages

**Le christianisme et la modernité européenne [2]**

**Comprendre le retour de l'institution religieuse**

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages

**Le christianisme et la modernité européenne (1)****Récuser le déni**

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages

**Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle,****Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins**

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 84 pages

**L'avenir de l'hydroélectricité**

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 64 pages

**Retraites : Leçons des réformes italiennes**

Michel Martone, novembre 2018, 48 pages

**Les géants du numérique (2) : un frein à l'innovation ?**

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 84 pages

**Les géants du numérique (1) : magnats de la finance**

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 80 pages

**L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux**

Aifang Ma, novembre 2018, 60 pages

**Alternative für Deutschland : établissement électoral**

Patrick Moreau, octobre 2018, 72 pages

**Les Français jugent leur système de retraite**

Fondation pour l'innovation politique, octobre 2018, 28 pages

**Migrations : la France singulière**

Didier Leschi, octobre 2018, 56 pages

**La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan**

Hugues Hourdin, octobre 2018, 52 pages

Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang

**Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...**

AJC Europe et la Fondation pour l'innovation politique, septembre 2018, 72 pages

**Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration**

Johan Martinsson, septembre 2018, 64 pages

**Les Suédois et l'immigration (2) : fin du consensus ?**

Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages

**Les Suédois et l'immigration (1) : fin de l'homogénéité ?**

Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages

**Éthiques de l'immigration**

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 56 pages

**Les addictions chez les jeunes (14-24 ans)**

Fondation pour l'innovation politique, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions

Addictions

**Villes et voitures : pour une réconciliation**

Jean Coldefy, juin 2018, 60 pages

**France : combattre la pauvreté des enfants**

Julien Damon, mai 2018, 48 pages

**Que pèsent les syndicats ?**

Dominique Andolfatto, avril 2018, 56 pages

**L'élan de la francophonie : pour une ambition française (2)**

Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

**L'élan de la francophonie : une communauté de langue et de destin (1)**

Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

**L'Italie aux urnes**

Sofia Ventura, février 2018, 44 pages

*L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous*  
Serge Soudoplatoff, février 2018, 60 pages

*L'innovation à l'ère du bien commun*  
Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 64 pages

*Libérer l'islam de l'islamisme*  
Mohamed Louizi, janvier 2018, 84 pages

*Gouverner le religieux dans un état laïc*  
Thierry Rambaud, janvier 2018, 56 pages

*L'opinion européenne en 2017*  
Dominique Reynié (dir.), Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 140 pages

*Innovation politique 2017 (tome 2)*  
Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 492 pages

*Innovation politique 2017 (tome 1)*  
Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 468 pages

*Une « norme intelligente » au service de la réforme*  
Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 44 pages

*Autriche : virage à droite*  
Patrick Moreau, novembre 2017, 52 pages

*Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage*  
Fayçal Hafied, novembre 2017, 76 pages

*Où va la démocratie ?*  
Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

*Violence antisémite en Europe 2005-2015*  
Johannes Due Enstad, septembre 2017, 48 pages

*Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne*  
Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 52 pages

*Marché du travail : pour la réforme !*  
Fayçal Hafied, juillet 2017, 64 pages

*Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie*  
Farid Gueham, juillet 2017, 68 pages

*Notre-Dame-des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés*  
Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 56 pages

*France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances*  
Mehdi Ghourigate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 44 pages

*Dette publique : la mesurer, la réduire*  
Jean-Marc Daniel, avril 2017, 52 pages

*Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière*  
Julien Damon, avril 2017, 52 pages

*Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle*  
Olivier Faron, avril 2017, 48 pages

*Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste : l'Europe démocratique menacée*  
Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

*Porno addiction : nouvel enjeu de société*  
David Reynié, mars 2017, 48 pages

*Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)*  
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 72 pages

*Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)*  
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 56 pages

*L'actif épargne logement*  
Pierre-François Gouiffès, février 2017, 48 pages

**Réformer : quel discours pour convaincre ?**

Christophe de Voogd, février 2017, 52 pages

**De l'assurance maladie à l'assurance santé**

Patrick Negaret, février 2017, 48 pages

**Hôpital : libérer l'innovation**

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 44 pages

**Le Front national face à l'obstacle du second tour**

Jérôme Jaffré, février 2017, 48 pages

**La République des entrepreneurs**

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 52 pages

**Des startups d'État à l'État plateforme**

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 52 pages

**Vers la souveraineté numérique**

Farid Gueham, janvier 2017, 44 pages

**Repenser notre politique commerciale**

Laurence Daziano, janvier 2017, 48 pages

**Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté**

Julien Damon, décembre 2016, 40 pages

**L'Autriche des populistes**

Patrick Moreau, novembre 2016, 72 pages

**L'Europe face aux défis du pétro-solaire**

Albert Bressand, novembre 2016, 52 pages

**Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN**

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 52 pages

**Innovation politique 2016**

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2016, 758 pages

**Le nouveau monde de l'automobile (2) : les promesses de la mobilité électrique**

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 68 pages

**Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion**

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

**L'opinion européenne en 2016**

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

**L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX<sup>e</sup> siècle)**

Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

**L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX<sup>e</sup> siècle)**

Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

**Refonder l'audiovisuel public**

Olivier Babeau, septembre 2016, 48 pages

**La concurrence au défi du numérique**

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 48 pages

**Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité**

Vincent Tournier, juin 2016, 68 pages

**Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle**

Nadia Henni-Moulaï, juin 2016, 48 pages

**La blockchain, ou la confiance distribuée**

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 48 pages

**La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)**

Sylvain Boulouque, mai 2016, 56 pages

**Gouverner pour réformer : éléments de méthode**

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 64 pages

**Les zadistes (2) : la tentation de la violence**

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

**Les zadistes [1] : un nouvel anticapitalisme**  
Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

**Régionales [2] : les partis, contestés mais pas concurrencés**  
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 52 pages

**Régionales [1] : vote FN et attentats**  
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 60 pages

**Un droit pour l'innovation et la croissance**  
Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 52 pages

**Le lobbying : outil démocratique**  
Anthony Escurat, février 2016, 44 pages

**Valeurs d'islam**  
Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

**Chiïtes et sunnites : paix impossible ?**  
Mathieu Terrier, janvier 2016, 44 pages

**Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme**  
Daniel Hurstel, décembre 2015, 44 pages

**Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels**  
Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 44 pages

**L'opinion européenne en 2015**  
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

**La noopolitique : le pouvoir de la connaissance**  
Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 52 pages

**Innovation politique 2015**  
Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2015, 576 pages

**Good COP21, Bad COP21 [2] : une réflexion à contre-courant**  
Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

**Good COP21, Bad COP21 [1] : le Kant européen et le Machiavel chinois**  
Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

**PME : nouveaux modes de financement**  
Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 44 pages

**Vive l'automobilisme ! [2]. Pourquoi il faut défendre la route**  
Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 44 pages

**Vive l'automobilisme ! [1]. Les conditions d'une mobilité conviviale**  
Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 40 pages

**Crise de la conscience arabo-musulmane**  
Malik Bezouh, septembre 2015, 40 pages

**Départementales de mars 2015 [3] : le second tour**  
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

**Départementales de mars 2015 [2] : le premier tour**  
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

**Départementales de mars 2015 [1] : le contexte**  
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 44 pages

**Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »**  
Julien Gonzalez, juillet 2015, 44 pages

**Politique économique : l'enjeu franco-allemand**  
Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 36 pages

**Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain**  
François Bazin, juin 2015, 48 pages

**Économie de la connaissance**  
Idriss J. Aberkane, mai 2015, 48 pages

**Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique**

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 56 pages

**Unir pour agir : un programme pour la croissance**

Alain Madelin, mai 2015, 52 pages

**Nouvelle entreprise et valeur humaine**

Francis Mer, avril 2015, 32 pages

**Les transports et le financement de la mobilité**

Yves Crozet, avril 2015, 32 pages

**Numerique et mobilité : impacts et synergies**

Jean Coldefy, avril 2015, 36 pages

**Islam et démocratie : face à la modernité**

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 40 pages

**Islam et démocratie : les fondements**

Aḥmad Al-Raysuni, mars 2015, 40 pages

**Les femmes et l'islam : une vision réformiste**

Asma Lamrabet, mars 2015, 48 pages

**Éducation et islam**

Mustapha Cherif, mars 2015, 44 pages

**Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?**

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

**L'islam et les valeurs de la République**

Saad Khiari, février 2015, 44 pages

**Islam et contrat social**

Philippe Moulinet, février 2015, 44 pages

**Le soufisme : spiritualité et citoyenneté**

Bariza Khiari, février 2015, 56 pages

**L'humanisme et l'humanité en islam**

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 56 pages

**Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?**

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 40 pages

**Coran, clés de lecture**

Tareq Oubrou, janvier 2015, 44 pages

**Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité**

Éric Geoffroy, janvier 2015, 40 pages

**Mémoires à venir**

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

**La classe moyenne américaine en voie d'effritement**

Julien Damon, décembre 2014, 40 pages

**Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes**

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 56 pages

**L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages**

Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

**La politique de concurrence : un atout pour notre industrie**

Emmanuel Combe, novembre 2014, 48 pages

**Européennes 2014 [2] : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton**

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 52 pages

**Européennes 2014 [1] : la gauche en miettes**

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 40 pages

**Innovation politique 2014**

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2014, 554 pages

**Énergie-climat : pour une politique efficace**  
Albert Bressand, septembre 2014, 56 pages

**L'urbanisation du monde. Une chance pour la France**  
Laurence Daziano, juillet 2014, 44 pages

**Que peut-on demander à la politique monétaire ?**  
Pascal Salin, mai 2014, 48 pages

**Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014**  
Suzanne Baverez et Jean Sènié, mai 2014, 48 pages

**Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France**  
Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

**L'opinion européenne en 2014**  
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

**Taxer mieux, gagner plus**  
Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

**L'État innovant (2) : diversifier la haute administration**  
Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 44 pages

**L'État innovant (1) : renforcer les think tanks**  
Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 52 pages

**Pour un new deal fiscal**  
Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

**Faire cesser la mendicité avec enfants**  
Julien Damon, mars 2014, 44 pages

**Le low cost, une révolution économique et démocratique**  
Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

**Un accès équitable aux thérapies contre le cancer**  
Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

**Réformer le statut des enseignants**  
Luc Chatel, janvier 2014, 8 pages

**Un outil de finance sociale : les social impact bonds**  
Yan de Kerorguen, décembre 2013, 36 pages

**Pour la croissance, la débureaucratiation par la confiance**  
Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 48 pages

**Les valeurs des Franciliens**  
Guénaëlle Gault, octobre 2013, 36 pages

**Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec**  
Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 40 pages

**Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées**  
Charles Beigbeder, juillet 2013, 8 pages

**L'opinion européenne en 2013**  
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

**La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique**  
Laurence Daziano, juillet 2013, 40 pages

**Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs**  
Albert Bressand, juillet 2013, 44 pages

**La démobilité : travailler, vivre autrement**  
Julien Damon, juin 2013, 44 pages

**Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie**  
Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 40 pages

**Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France**  
Les Arvernes, Fondation pour l'innovation politique, avril 2013, 12 pages

***Les classes moyennes dans les pays émergents***

Julien Damon, avril 2013, 38 pages

***Innovation politique 2013***

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2013, 652 pages

***Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies***

Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

***Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux***

Robin Rivaton, décembre 2012, 52 pages

***La compétitivité passe aussi par la fiscalité***

Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

***Une autre politique monétaire pour résoudre la crise***

Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 40 pages

***La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?***

Aldo Cardoso, novembre 2012, 12 pages

***Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...***

Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 40 pages

***Youth and Sustainable Development***

Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

***La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité***

Francis Charhon, mai / juin 2012, 44 pages

***Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure***

Julien Damon, mai 2012, 40 pages

***Libérer le financement de l'économie***

Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

***L'épargne au service du logement social***

Julie Merle, avril 2012, 40 pages

***L'opinion européenne en 2012***

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

***Valeurs partagées***

Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

***Les droites en Europe***

Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

***Innovation politique 2012***

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2012, 648 pages

***L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité***

Charles Feuillerade, janvier 2012, 36 pages

***Politique énergétique française (2) : les stratégies***

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 40 pages

***Politique énergétique française (1) : les enjeux***

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 48 pages

***Révolution des valeurs et mondialisation***

Luc Ferry, janvier 2012, 36 pages

***Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?***

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 36 pages

***La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser***

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 36 pages

***L'hospitalité : une éthique du soin***

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 32 pages

***12 idées pour 2012***

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2011, 110 pages

***Les classes moyennes et le logement***

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

***Réformer la santé : trois propositions***

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 32 pages

***Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008***

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 40 pages

***La responsabilité***

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

***Le vote des classes moyennes***

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

***La compétitivité par la qualité***

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

***Les classes moyennes et le crédit***

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 32 pages

***Portrait des classes moyennes***

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

***Morale, éthique, déontologie***

Michel Maffesoli, octobre 2011, 40 pages

***Sortir du communisme, changer d'époque***

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

***L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?***

Malcolm Grimston, septembre 2011, 16 pages

***La jeunesse du monde***

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

***Pouvoir d'achat : une politique***

Emmanuel Combe, septembre 2011, 52 pages

***La liberté religieuse***

Henri Madelin, septembre 2011, 36 pages

***Réduire notre dette publique***

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 40 pages

***Écologie et libéralisme***

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

***Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies***

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 28 pages

***Contester les technosciences : leurs raisons***

Eddy Fougier, juillet 2011, 40 pages

***Contester les technosciences : leurs réseaux***

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 36 pages

***La fraternité***

Paul Thibaud, juin 2011, 36 pages

***La transformation numérique au service de la croissance***

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 52 pages

***L'engagement***

Dominique Schnapper, juin 2011, 32 pages

***Liberté, Égalité, Fraternité***

André Glucksmann, mai 2011, 36 pages

***Quelle industrie pour la défense française ?***

Guillaume Lagane, mai 2011, 26 pages

***La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise***

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 44 pages

***La religion dans les affaires : la finance islamique***

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 36 pages

***Où en est la droite ? L'Allemagne***

Patrick Moreau, avril 2011, 56 pages

***Où en est la droite ? La Slovaquie***

Étienne Boissérie, avril 2011, 40 pages

***Qui détient la dette publique ?***

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

***Le principe de précaution dans le monde***

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 36 pages

***Comprendre le Tea Party***

Henri Hude, mars 2011, 40 pages

***Où en est la droite ? Les Pays-Bas***

Niek Pas, mars 2011, 36 pages

***Productivité agricole et qualité des eaux***

Gérard Morice, mars 2011, 44 pages

***L'Eau : du volume à la valeur***

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 32 pages

***Eau : comment traiter les micropolluants ?***

Philippe Hartemann, mars 2011, 38 pages

***Eau : défis mondiaux, perspectives françaises***

Gérard Payen, mars 2011, 62 pages

***L'irrigation pour une agriculture durable***

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 42 pages

***Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles***

Antoine Frérot, mars 2011, 32 pages

***Où en est la droite ? L'Autriche***

Patrick Moreau, février 2011, 42 pages

***La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat***

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 32 pages

***Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro***

Wolfgang Glomb, février 2011, 38 pages

***2011, la jeunesse du monde***

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

***L'opinion européenne en 2011***

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

***Administration 2.0***

Thierry Weibel, janvier 2011, 48 pages

***Où en est la droite ? La Bulgarie***

Antony Todorov, décembre 2010, 32 pages

***Le retour du tirage au sort en politique***

Gil Delannoi, décembre 2010, 38 pages

***La compétence morale du peuple***

Raymond Boudon, novembre 2010, 30 pages

***L'Académie au pays du capital***

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

***Pour une nouvelle politique agricole commune***

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

***Sécurité alimentaire : un enjeu global***

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

***Les vertus cachées du low cost aérien***

Emmanuel Combe, novembre 2010, 40 pages

***Innovation politique 2011***

Fondation pour l'innovation politique, PUF, novembre 2010, 676 pages

***Défense : surmonter l'impasse budgétaire***

Guillaume Lagane, octobre 2010, 34 pages

***Où en est la droite ? L'Espagne***  
Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

***Les vertus de la concurrence***  
David Sraer, septembre 2010, 44 pages

***Internet, politique et coproduction citoyenne***  
Robin Berjon, septembre 2010, 32 pages

***Où en est la droite ? La Pologne***  
Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 42 pages

***Où en est la droite ? La Suède et le Danemark***  
Jacob Christensen, juillet 2010, 44 pages

***Quel policier dans notre société ?***  
Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 28 pages

***Où en est la droite ? L'Italie***  
Sofia Ventura, juillet 2010, 36 pages

***Crise bancaire, dette publique : une vue allemande***  
Wolfgang Glomb, juillet 2010, 28 pages

***Dette publique, inquiétude publique***  
Jérôme Fourquet, juin 2010, 32 pages

***Une régulation bancaire pour une croissance durable***  
Nathalie Janson, juin 2010, 36 pages

***Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole***  
Pascal Perri, mai 2010, 32 pages

***Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?***  
Pascal Perrineau, mai 2010, 56 pages

***L'opinion européenne en 2010***  
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

***Pays-Bas : la tentation populiste***  
Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

***Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat***  
Pascal Perri, avril 2010, 30 pages

***Où en est la droite ? La Grande-Bretagne***  
David Hanley, avril 2010, 34 pages

***Renforcer le rôle économique des régions***  
Nicolas Bouzou, mars 2010, 30 pages

***Réduire la dette grâce à la Constitution***  
Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

***Stratégie pour une réduction de la dette publique française***  
Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

***Iran : une révolution civile ?***  
Nader Vahabi, novembre 2009, 19 pages

***Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre***  
Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

***Agir pour la croissance verte***  
Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 11 pages

***L'économie allemande à la veille des législatives de 2009***  
Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 10 pages

***Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France***  
Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 32 pages

***Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après***  
Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

***L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française***

Lucien Jaume, juin 2009, 12 pages

***La politique européenne de développement :  
une réponse à la crise de la mondialisation ?***

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 12 pages

***La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :  
défense du statut, illustration du statu quo***

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson

David Bonneau, mai 2009, 20 pages

***La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi***

Élise Muir (dir.), mai 2009, 64 pages

***Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme***

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

***Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?******Une question de justice sociale et un problème démocratique***

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

***La réforme de l'enseignement supérieur en Australie***

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

***Les réformes face au conflit social***

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

***L'opinion européenne en 2009***

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

***Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?***

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

***Stratégie européenne pour la croissance verte***

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 124 pages

***Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands  
sur trois priorités de la présidence française de l'UE***

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

# SOUTENEZ LA FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE !

Pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondation pour l'innovation politique, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondation pour l'innovation politique les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant-première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

*Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondation pour l'innovation politique peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.*

## **Vous êtes une entreprise, un organisme, une association**

Avantage fiscal : votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 bis du CGI).

Dans le cas d'un don de 20 000 €, vous pourrez déduire 12 000 € d'impôt, votre contribution aura réellement coûté 8 000 € à votre entreprise.

## **Vous êtes un particulier**

Avantages fiscaux : au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans); au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % de vos dons versés, dans la limite de 50 000 €.

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI. Pour un don de 5 000 €, vous pourrez déduire 3 300 € de votre IR ou 3 750 € de votre IFI.

contact : Anne Flambert + 33 [0]1 47 53 67 09 [anne.flambert@fondapol.org](mailto:anne.flambert@fondapol.org)





# LA POLITIQUE DANOISE D'IMMIGRATION : UNE FERMETURE CONSENSUELLE

*par l'équipe de la Fondation pour l'innovation politique*

Lors des élections législatives du 1<sup>er</sup> novembre 2022, les Danois ont reconduit à la tête du pays le Parti social-démocrate. Si le Danemark a changé de majorité à plusieurs reprises, il déploie cependant depuis vingt ans la même politique d'immigration. Celle-ci se caractérise par la réduction drastique des flux migratoires, un programme d'intégration exigeant, un accès à la nationalité rendu difficile et, désormais, la volonté de recourir à un pays tiers extra-européen pour le traitement des demandes de visas. Initiée par la droite de gouvernement sous la pression d'une droite populiste accordant en échange son appui parlementaire, la politique danoise d'immigration a été reprise et prolongée par les sociaux-démocrates lors de leur retour au pouvoir en 2019. Ils ont été réélus en 2022, plus confortablement encore qu'en 2019.

Du point de vue danois, la politique migratoire est une condition de la pérennité de l'État providence. Il s'agit de le préserver en limitant les recours aux aides jugés excessifs ou injustifiés au motif qu'ils dilapident les ressources du pays et sapent le consensus politique en propageant la suspicion. L'État providence dépend autant du niveau de confiance dans la société que des performances économiques du pays.

En ce sens, on peut dire que l'homogénéité nationale à laquelle sont attachés les Danois repose moins sur des motifs ethniques que politiques, culturels et moraux. C'est ainsi que le Danemark a décidé de restreindre l'immigration et d'imposer aux arrivants un programme énergique d'intégration. L'effort pour réduire la distance culturelle séparant les immigrés de l'ensemble de la société danoise permet de cultiver et de transmettre la confiance interpersonnelle, la confiance dans les institutions et, finalement, le modèle national danois tout entier.

La politique danoise d'immigration pose une question fondamentale aux Européens : peut-on assurer l'avenir de l'État providence sans une politique migratoire restrictive et intégratrice ?

Les médias

*fondapol.tv*

**ANTHROPO  
TECHNIE**  
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ

Les données en open data

data.fondapol



Le site internet

**fondapol.org**



978 2 36408 294 6

ISBN : 978-2-36408-294-6

5 €